

(1)

(N° 85.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 27 février 1874.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1874,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 10.

1874

12)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1874.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à la Chambre la situation de nos finances au 1^{er} janvier 1874.

Dans mon exposé de l'année dernière, je constatais que la réserve du Trésor était, au 1^{er} janvier 1873, d'environ 48,900,000 francs.

Ce chiffre n'était et ne pouvait être établi à cette époque que sur des probabilités. Il a subi une diminution assez sensible, provenant de ce que plusieurs branches importantes de revenu sont restées au-dessous des chiffres auxquels elles avaient été évaluées : d'après les comptes définitifs de l'exercice 1872, la réserve au 1^{er} janvier 1873 se réduit à fr. 44,050,872 83 c^s.

En voici la décomposition :

Service ordinaire.

Les recettes ordinaires ont atteint le chiffre de fr.	213,326,806 37	Exercice 1872.
Les dépenses ont été de	200,888,160 63	
	<hr/>	
Le service ordinaire présente donc un boni de fr.	12,438,645 74	
	<hr/>	

Services spéciaux.

Les ressources extraordinaires réalisées dans le cours de l'exercice 1872 se composent :

1 ^o Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	574,599 36
2 ^o Des fonds d'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ %, attribués au Trésor par la loi du 12 juin 1869.	2,383,122 13
	<hr/>
A REPORTER. fr.	2,957,521 49

	REPORT. fr.	2,957,521 49
5° De la seconde moitié du prix de la vente de la citadelle de Gand.		500,000 »
4° Du produit de la vente de deux paquebots appartenant à l'État		260,000 »
5° Des intérêts et des bonifications versés au Trésor par la Société des chemins de fer des Bassins houillers		85 508 28
6° Du capital à 4 1/2 p. % correspondant au prix du matériel de transport, etc., cédé par cette société		95,400 »
	ENSEMBLE. fr.	3,898,426 77

Les dépenses spéciales du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872 se sont élevées à la somme de fr. 51,086,352 17 c^s, répartie de la manière suivante :

Canaux, rivières, ports et côtes, phares et fanaux, ponts fr.	5,255,329 67	
Chemins de fer et télégraphes	30,750,079 20	
Édifices publics, bâtiments, constructions diverses, etc.	3,207,460 33	
Travaux de défense. Armement.	2,382,532 57	
Voirie vicinale	1,366,540 68	
Maisons d'école	1,357,542 48	
Bateaux à vapeur	441,497 50	
Remboursement du solde de l'emprunt 5 p. %	5,633,000 »	
Dépenses diverses de toute autre nature.	714,569 74	
		<u>51,086,352 17</u>

Il y avait donc, entre les ressources et les dépenses extraordinaires, un écart de 47,187,925 40

Mais les services ordinaires ayant laissé un boni de. 12,438,645 74

le découvert se réduisait à 34,749,279 66

Il a été comblé par la réserve que le Trésor possédait au 1^{er} janvier 1872 78,800,152 49

de manière qu'au 1^{er} janvier 1873, il restait définitivement une réserve de. 44,050,872 85

Je passe à l'exercice 1873.

Exercice 1873.

Cet exercice ne devant se clôturer que le 31 octobre 1874, on ne peut en établir les résultats que d'une manière approximative.

Toutefois les évaluations ont été faites avec assez de soin pour que l'on puisse espérer qu'elles ne s'éloigneront guère des faits réels.

Service ordinaire.

Les recettes ordinaires réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1873, jointes aux recouvrements que l'on prévoit encore sur l'exercice, sont évaluées à fr. 226,557,639 50

Les dépenses sont calculées sur les Budgets et les crédits supplémentaires.

Les Budgets ont été fixés à 204,751,845 22

Les crédits supplémentaires alloués jusqu'à présent s'élèvent à 4,364,574 23

On ajoute, pour les crédits qui pourraient être réclamés ultérieurement. 12,225,000 »

221,321,419 45

Mais, par contre, on en retranche du chef des crédits qui demeureront probablement sans emploi 2,500,000 »

Les dépenses de l'exercice 1873 peuvent donc être évaluées à 218,821,419 45

De sorte que cet exercice nous donnerait, sur les services ordinaires, un boni de fr. 7,736,220 05

Services spéciaux.

Ils consistent :

En recette, 1^o dans le produit effectif d'une partie de l'emprunt à 5 p. % autorisé par la loi du 29 avril 1873, considérée ici comme entièrement réalisée fr. 185,830,000 »

2^o Dans les quotes-parts des États maritimes du chef du rachat du péage de l'Escaut 574,653 55

3^o Dans le fonds d'amortissement du 4 1/2 p. %, attribué au Trésor 2,550,609 41

4^o Dans les intérêts et bonifications versés au Trésor par la Société des Bassins houillers du Hainaut 572 02

5^o Dans le capital à 4 1/2 p. % correspondant au prix du matériel de transport cédé à l'État par cette société 10,500 »

6^o Dans le produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. 595,455 57

ENSEMBLE. fr. 187,361,590 55

REPORT. . . . fr. 187,561,590 33

En dépense, dans le montant des imputations sur les crédits spéciaux, détaillées ci-après par branche de service :

Canaux, rivières, ports et côtes, phares et canaux, ponts, etc.	3,722,866 21	
Chemins de fer, télégraphes (*)	107,494,961 24	
Édifices publics, bâtiments, construc- tions diverses, etc.	5,231,580 86	
Travaux de défense. Armement.	1,707,584 02	
Voirie vicinale	5,270,584 21	
Maisons d'école	1,654,278 90	
Bateaux à vapeur	733,400 »	
Remboursement de la rente de 400,000 fl. à la Hollande.	9,550,785 »	
Dépenses diverses de toute autre nature .	955,978 80	
ENSEMBLE. . . . fr.		<u>154,141,616 24</u>

Il y aurait, par conséquent, sur les services spéciaux, un excédant disponible de	53,219,974 51
Si l'on y ajoute le boni sur les services ordinaires	7,756,220 05
et la réserve existant au 1 ^{er} janvier 1873	<u>44,050,872 83</u>

on constate que les ressources extraordinaires dont le Trésor était en possession au 1^{er} janvier 1874 s'élèvent à 105,007,067 19

A la même époque, il est vrai, les engagements du Trésor, c'est-à-dire les crédits spéciaux encore ouverts et auxquels la réserve est destinée à subvenir, s'élevaient à la somme de fr. 145,546,140 59 c^s, qui se subdivise comme il suit :

Canaux, rivières, ports et côtes, phares et canaux, ponts.	20,088,649 15	
Chemins de fer et télégraphes	78,870,497 64	
Édifices publics, bâtiments, constructions diverses etc.	3,880,856 06	
Travaux de défense. Armement.	7,675,846 12	
Voirie vicinale	2,556,275 59	
Maisons d'école	19,550,441 77	
Bateaux à vapeur	1,017,649 58	
Remboursement (solde) de la rente de 400,000 fl. à la Hollande.	9,599,215 »	
Dépenses diverses de toute autre nature.	528,729 70	
A REPORTER. . . . fr.	145,546,140 59	<u>105,007,067 19</u>

(¹) Y compris 62,500,000 francs pour le rachat des actions de la grande compagnie du Luxembourg.

REPORT. . . . fr. 143,546,140 39 103,007,067 19

Il y a lieu d'y ajouter :

1^o Le crédit spécial pour la construction
du Palais de Justice. 1,000,000 »

2^o Le crédit pour la reconstruction des
quais d'Anvers 2,000,000 »
dont les projets sont en ce moment soumis
aux délibérations des Chambres.

TOTAL. . . . fr. ————— 146,546,140 39

Entre ces engagements et la réserve, il y a un écart de . fr. 41,539,073 40

Toutefois, il ne faut pas en conclure que le Trésor soit en face d'un découvert. Il faut tenir compte de cette circonstance que tous les travaux qui viennent d'être énumérés ne s'exécuteront pas immédiatement, mais seront répartis sur deux ou trois années ; dans cet intervalle, de nouveaux bonis seront réalisés sur les services ordinaires. D'un autre côté, il nous reste, comme ressource à créer en temps opportun, le produit du solde de l'emprunt de 240 millions à 3 p. %, soit . . . 56,170,000 »

Il s'ensuit qu'après avoir terminé tous les travaux d'utilité publique décrétés jusqu'à présent, nous conserverons encore une réserve d'au moins 14,500,000 »

La situation du Trésor, telle qu'elle se présente, est donc des plus satisfaisantes.

Je terminerai cet exposé en vous présentant, comme d'habitude, un aperçu de la dette constituée au 31 décembre 1873.

A la date du 1^{er} janvier 1873, le capital nominal de la dette constituée était de fr. 737,037,513 96 c^s, savoir :

En dette à 2 1/2 p. % de fr. 219,959,631 74

En dette à 4 p. % de 51,000,000 »

En dette à 4 1/2 p. % de 466,077,882 22

TOTAL. . . . fr. 737,037,513 96

De nouvelles émissions ont eu lieu depuis lors.

La loi du 29 avril 1873 ayant autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 240 millions de francs pour l'exécution de travaux d'utilité publique, une partie de cet emprunt a été émise à 3 p. %, à concurrence d'un capital nominal de 230,000,000 »

A REPORTER. . . . fr. 967,037,513 96

REPORT. fr. 967,037,313 96

conformément aux conditions de l'arrêté royal du 29 avril 1873.

De plus, la dette à 4 ½ p. % s'est accrue de 10,300 »
montant du capital émis pour le paiement du matériel des
chemins de fer cédés à l'État par la Société des Bassins
houillers.

TOTAL. fr. 967,047,813 96

Il a été amorti, par achats effectués à la Bourse, pour la
dette à 4 p. % 127,300 »

Le capital restant au 31 décembre 1873 est par con-
séquent de fr. 966,920,313 96

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1874.

TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS. — RECOUVREMENTS effectifs ou probables
	ÉVALUATIONS de MONTANT des Votes et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans des lois spéciales	TOTAL.	
1871	178,329,000 .	•	178,329,000 .	207,705,992 90
1872	188,914,000 .	•	188,914,000 .	215,526,806 37
1873	205,985,500 .	•	205,985,500 .	226,557,639 50
TOTAL.	573,228,500 .	•	573,228,500 .	647,590,438 77

du Trésor au 1^{er} janvier 1874.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
48,937,975 54	256,043,968 44	29,376,992 90	.	
26,587,748 50	239,914,554 87	24,412,806 37	.	
113,679,901 52	340,257,541 02	20,572,139 50	.	
180,205,025 56	830,790,064 33	74,361,938 77	.	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉFEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des crédits annulés.	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1871.	179,303,141 20	18,163,361 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,143,122 52	107,644,748 53
1872.	102,036,342 58	10,047,351 27	1,011,786 07	5,143,122 52	207,158,782 44	2,472,410 14	204,686,363 30
1873.	204,731,843 22	4,364,574 23	12,225,000 »	2,472,410 14	223,793,838 59	2,472,410 14	221,321,410 45
TOTAUX.	576,091,529 09	32,577,666 87	14,090,400 18	8,081,095 94	631,740,492 08	8,087,960 80	625,652,531 28

du Trésor au 1^{er} janvier 1874.

SÉS.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT à annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services	OBSERVATIONS
194,267,106 30	43,024,116 81	238,101,225 11	3,377,642 23	
200,888,160 63	51,086,352 17	251,074,512 80	5,798,202 67	
218,821,410 43	134,141,016 24	352,063,036 69	2,500,000 *	
613,076,686 38	220,152,085 22	843,128,771 60	0,675,844 90	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
1850 à 1857 incl.
1858	155,154,108 22½	139,134,509 70	726,631 15	5,610,495 66	155,880,739 37½	
1859	156,028,276 70	148,374,184 93	1,721,360 15	4,515,404 60	158,540,645 85	
1860	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,090,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	
1861	156,771,924 87	145,774,861 53	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	
1862	161,116,330 31½	149,551,221 29	3,421,575 01	27,751,059 31	164,537,914 52½	
1863	163,241,641 14	151,006,377 15	5,685,679 35	35,965,945 02	168,925,320 49	
Exercices clos. (Résultats définitifs.)	1864	164,240,350 74½	155,715,678 80	17,264,924 25	32,507,450 69	118,514,254-97½
	1865	169,054,984 78	156,741,911 70	9,031,966 39	32,051,825 01	178,086,931 17
	1866	168,841,101 34	105,481,967 11	18,206,376 09	37,724,704 83	187,047,478 33
	1867	172,971,932 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,993,608 68	223,404,893 42
	1868	176,294,575 54	172,697,028 82	33,347,120 07	19,223,311 50	209,641,495 41
	1869	185,201,172 59	172,239,184 83	25,891,261 26	27,506,688 93	211,092,433 85
	1870	190,537,001 95	101,843,926 37	14,905,107 47	25,063,874 13	205,442,109 40
	1871	207,705,992 00	104,267,106 30	48,937,975 54	45,924,116 81	256,643,968 44
	1872	213,526,806 37	200,888,160 63	26,587,748 50	51,086,352 17	239,914,554 87
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables.)	1873	226,557,639 50	218,821,419 45	115,679,901 52	134,141,610 24	340,337,541 02

du Trésor au 1^{er} janvier 1874.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS						
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :		
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 63
144,745,005 36	16,019,598 52½	"	"	4,885,864 51	11,135,754 01½	"	"
152,889,679 62	8,254,091 77	"	"	2,704,125 54	5,450,066 23	"	"
159,025,377 32	12,751,801 27½	"	"	2,047,059 08	10,683,841 29½	"	"
165,451,860 31	10,997,063 54	"	"	2,704,520 81	8,802,542 53	"	"
177,082,280 60	11,785,118 22½	"	"	24,329,484 50	"	"	12,544,366 07½
187,062,522 17	12,145,265 09	"	"	30,382,265 67	"	"	18,137,001 68
186,223,129 58	10,535,651 85½	"	"	15,242,526 46	"	"	4,708,874 60½
188,703,756 71	12,315,073 08	"	"	25,010,858 62	"	"	10,706,784 54
203,206,671 94	3,350,154 25	"	"	19,518,527 84	"	"	16,159,195 61
191,604,315 92	3,271,225 "	"	"	28,529,352 50	31,800,577 50	"	"
191,920,940 32	3,506,746 52	"	"	14,123,808 57	17,720,555 09	"	"
199,635,875 76	12,061,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,500 00	"	"
216,907,800 50	"	1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	"	11,465,691 10
238,191,225 11	13,438,886 60	"	"	5,013,858 73	18,452,745 53	"	"
251,974,512 80	12,438,645 74	"	"	24,498,603 67	"	"	12,050,657 05
352,963,035 69	7,736,220 05	"	"	20,461,714 72	"	"	12,725,404 67
						115,512,522 08	105,919,985 84

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1873 de fr. 9,592,536 24 auquel on peut ajouter :

1° La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1874, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859	fr. 394,887 45
Id. du 28 mai 1865	1,073,178 76

ENSEMBLE. fr. 1,468,066 21

2° La somme restant à recouvrer sur le produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers.	10,849,714 74
3° Id. id. id. de l'emprunt de 51 millions	80 "
4° Id. id. id. id. de 240 millions (sur la partie émise)	83,096,670 "

Ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1874, à fr. 105,007,067 19

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1874, ainsi que de crédits restant à voter 146,546,140 50

Il résulte de la balance des ressources liquides avec les engagements existants à la date du 1^{er} janvier 1874, une insuffisance de fr. 41,539,073 40
qui peut être couverte au besoin par la réalisation du solde de l'emprunt. 56,170,000 "

de sorte que, en définitive, le Trésor aurait encore une réserve de fr. 14,630,926 60

(16)

ANNEXE N° 1.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1872

AU 31 OCTOBRE 1873.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	20,060,000 »
Personnel	12,700,000 »
Patentes	4,874,000 »
Redevances sur les mines	628,000 »
Douanes	13,500,000 »
Vins étrangers	2,300,000 »
Eau-de-vie indigène	12,675,000 »
Accises	9,100,000 »
Bières et vinaigres	3,640,000 »
Sucres	50,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	50,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	60,000 »
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles, etc	60,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	18,000,000 »
Greffe	330,000 »
Hypothèques	3,000,000 »
Successions	12,250,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,500,000 »
Droit dû par les époux survivants	230,000 »
Timbres	4,165,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	250,000 »
— de condamnation en matières diverses	430,000 »
A REPORTER. fr.	120,747,000 »

recettes de l'exercice 1872, au 31 octobre 1873.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés		Observations.
	EN 1872.	EN 1873 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
20,258,082 58	19,583,205 20	674,877 18	20,258,082 58	.	.	108,082 58	
13,250,057 44	12,516,112 47	713,944 07	13,250,057 44	.	.	530,057 44	
5,509,727 61	5,880,350 20	1,620,377 32	5,509,727 61	.	.	685,727 61	
572,377 17	570,285 76	2,001 41	572,377 17	.	55,622 83	.	
18,043,388 02	18,043,388 02	.	18,043,388 02	.	.	5,443,388 02	
3,024,232 80	3,024,232 47	. 33	3,024,232 80	.	.	724,232 80	
11,013,046 37	10,823,175 16	101,871 21	11,013,046 37	.	1,650,053 63	.	
0,856,832 15	9,856,765 75	66 40	0,856,832 15	.	.	736,832 15	
3,100,180 57	3,006,592 02	3,587 65	3,100,180 57	.	539,819 43	.	
47,925 94	47,925 04	.	47,925 94	.	.	17,925 94	
46,540 75	46,540 75	.	46,540 75	.	3,450 25	.	
88,222 80	87,648 37	374 52	88,222 80	.	.	28,222 80	
22,236,878 44	22,236,878 44	.	22,236,878 44	.	.	4,236,878 44	
358,240 92	358,240 92	.	358,240 92	.	.	28,240 92	
4,157,854 28	4,157,854 28	.	4,157,854 28	.	.	1,157,854 28	
14,540,093 18	14,491,905 16	48,188 02	14,540,093 18	.	.	2,200,093 18	
2,570,728 62	2,569,339 42	1,389 20	2,570,728 62	.	.	70,728 62	
249,642 18	249,524 05	117 23	249,642 18	.	357 82	.	
5,160,038 04	5,159,983 04	55 .	5,160,038 04	.	.	1,025,038 04	
4,000 .	4,000 .	.	4,000 .	.	1,000 .	.	
336,247 46	334,074 37	2,173 00	336,247 46	.	.	106,247 46	
373,034 98	373,034 98	.	373,034 98	.	56,965 02	.	
153,650,372 10	152,400,058 66	3,250,313 53	153,650,372 10	.	2,317,177 98	17,229,550 17	6

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	120,747,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux.	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État.	10,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,150,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	600,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer.	51,000,000 »
Télégraphes électriques.	1,400,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,500,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances des chemins de fer.	140,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	500,000 »
Revenus des domaines.	650,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.	40,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	75,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	1,250,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	75,000 »
— des droits de chancellerie.	4,000 »
— des droits de pilotage.	1,000,000 »
— des droits de fanal.	280,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre.	200,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	20,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	400,000 »
A REPORTER. fr.	186,771,000 »

recettes de l'exercice 1872, au 31 octobre 1873.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1872.	EN 1873 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
135,650,372 10	132,400,038 00	3,250,333 53	135,650,372 10	.	2,517,177 98	17,220,550 17	
1,964,883 22	1,957,362 86	7,520 36	1,964,883 22	.	.	164,883 22	
5,304 74	5,304 74	.	5,304 74	.	4,005 36	.	
4,723,593 52	4,498,073 94	225,510 58	4,723,593 52	.	.	303,503 52	
1,186,482 20	1,186,482 20	.	1,186,482 20	.	.	586,482 20	
58,428,526 16	54,163,427 34	4,265,098 82	58,428,526 16	.	.	7,428,526 16	
1,793,736 04	1,675,879 43	117,856 61	1,793,736 04	.	.	303,736 04	
1,135,420 66	1,123,310 96	12,109 70	1,135,420 66	.	164,379 34	.	
807,405 59	790,397 15	17,008 44	807,405 59	.	92,594 41	.	
178,170 67	174,838 68	3,331 99	178,170 67	.	.	38,170 67	
288,757 16	184,074 74	104,682 42	288,757 16	.	.	38,757 16	
416,304 54	416,302 54	2 .	416,304 54	.	85,695 46	.	
835,418 47	818,490 14	16,928 33	835,418 47	.	.	185,418 47	
53,344 39	53,344 39	.	53,344 39	.	.	15,344 39	
78,650 41	27,992 67	30,657 74	78,650 41	.	.	3,650 41	
1,365,014 94	1,363,014 94	.	1,365,014 94	.	.	115,014 94	
82,346 21	82,346 21	.	82,346 21	.	.	7,346 21	
7,588 50	7,017 50	571 .	7,588 50	.	.	3,588 50	
1,264,163 06	1,264,163 06	.	1,264,163 06	.	.	264,163 06	
347,780 73	347,780 73	.	347,780 73	.	.	67,780 73	
"	"	"	"	.	200,000 .	.	
21,180 92	3,300 .	17,880 92	21,180 92	.	.	1,180 92	
843,332 86	"	843,332 86	843,332 86	.	.	143,332 86	
211,486,867 18	202,545,052 88	8,941,814 50	211,486,867 18	.	2,862,052 45	27,578,510 63	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	186,771,000 •
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvements sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 •
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	250,000 •
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 •
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 •
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 •
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	605,000 •
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 •
Recettes accidentelles.	200,000 •
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 •
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	20,000 •
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 •
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 •
Recette du chef d'ordonnances prescrites	25,000 •
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	30,000 •
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 •
TOTALS. fr.	188,914,000 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payés par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865.	(1) 574,599 56
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1850, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	(a) 1,897 28
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachés au présent exercice.	4,824,324 45
A REPORTER. fr.	5,400,821 00

recettes de l'exercice 1872, au 31 octobre 1873.

DROITS CONSTATÉS	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRE.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1872.	EN 1873 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
211,486,867 18	202,545,052 88	8,941,814 50	211,486,867 18	»	2,862,652 45	27,578,510 65	(c) Y compris fr. 986 49 es annulés comme restant sans emploi sur le crédit de 500,000 francs, alloué pour les travaux de canalisation de la Lys.
9,000 »	9,000 »	»	9,000 »	»	»	»	
247,712 34	235,958 »	13,770 54	247,712 34	»	»	17,712 34	
42,280 42	42,280 42	»	42,280 42	»	7,719 58	»	
4,648 56	4,123 82	524 54	4,648 56	»	551 04	»	
570,075 57	401,156 26	168,917 31	570,075 57	»	20,926 45	»	
351,201 59	160,868 07	181,422 02	351,201 59	»	341,708 41	»	
25,928 01	25,928 01	»	25,928 01	»	»	5,928 01	
280,845 86	280,845 86	»	280,845 86	»	»	80,845 86	
74,149 88	50,799 72	45,350 16	74,149 88	»	1,850 12	»	
28,596 17	23,708 »	4,688 17	28,596 17	»	»	8,596 17	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	1,000 »	»	
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	»	
12,612 09	12,612 09	»	12,612 09	»	12,587 91	»	
175,000 »	175,000 »	»	175,000 »	»	50,000 »	»	
213,520,806 57	203,963,312 93	9,563,493 44	213,526,806 37	»	3,287,596 54	27,790,402 91	
574,599 56	571,738 24	2,661 12	574,599 56	»	»	»	
1,897 28	1,897 28	»	1,897 28	»	»	»	
4,824,524 45	4,824,524 45	»	4,824,524 45	»	»	»	
5,400,621 09	5,397,959 07	2,661 12	5,400,621 09	»	»	»	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	5,400,621 09
Partie recouvrée en 1872 du produit de l'emprunt de 51 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871.	17,865,100 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,383,122 13
Seconde moitié du prix de vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870.)	500,000 »
Produit de la vente de deux paquebots appartenant à l'État	200,000 »
Bonification de 5 p. $\frac{1}{2}$ %, payée à l'État par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur 95,400 francs, montant du capital nominal des titres de la Dette publique, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, remis en 1872 à cette Société en exécution de la loi du 25 février 1871. (Art 2 de la convention du 22 novembre 1870.)	4,770 »
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, payés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur les termes de paiement de la bonification prémentionnée, conformément à l'article 2 de la convention du 22 novembre 1870 approuvée par la loi du 25 février 1871	252 55
Bonification payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut en remboursement d'une partie du montant des coupons d'intérêt de l'échéance de mai et novembre 1871 attachés aux titres, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (2,862,200 francs qui lui ont été délivrés (art 3 de la convention), la Société n'ayant droit, aux termes de l'art. 5 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant, qu'aux intérêts à partir du 1 ^{er} janvier 1872	80,502 75
RECETTE A L'EXERCICE 1872 :	
Du capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, créées pendant l'année 1872 en exécution de la loi du 25 février 1871 pour acquitter le prix du matériel de transport, du matériel, de l'outillage, etc., cédé par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, ci	95,400 »
TOTAUX. fr.	26,587,748 50
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	188,914,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	215,501,748 50

recettes de l'exercice 1872, au 31 octobre 1873.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1872.	EN 1873 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
3,400,621 00	3,397,959 97	2,661 12	3,400,621 09	.	.	.	
17,863,100 .	17,863,100 .	.	17,863,100	
2,385,122 15	2,385,122 15	.	2,385,122 15	.	.	.	
500,000 »	500,000 »	.	500,000 »	.	.	.	
260,000 .	260,000 .	.	260,000	
4,770 »	4,770 »	.	4,770 »	.	.	.	
252 55	252 55	.	252 55	.	.	.	
80,502 75	80,502 75	.	80,502 75	.	.	.	
95,400 »	95,400 »	.	95,400 »	.	.	.	
26,587,748 50	26,583,087 38	2,661 12	26,587,748 50	.	.	.	
213,326,806 37	203,965,512 03	9,363,493 44	213,326,806 37	.	3,287,596 34	27,700,402 01	
359,014,554 87	230,548,400 31	9,566,154 56	239,014,554 87	.	3,287,596 34	27,700,402 01	
					24,412,806 37		

OBSERVATIONS.

(¹) Les sommes payées par les puissances, en 1872, sont celles qui suivent :

Grèce, 9 ^e annuité.	fr.	2,661 12
Italie, 9 ^e annuité.		58,504 05
Norwége, 7 ^e annuité.		105,749 »
Suède, 7 ^e annuité.		36,833 »
États-Unis, 6 ^e annuité		342,650 19
Mecklembourg-Schwérin (2 ^e moitié de la seconde annuité et 1 ^{re} moitié de la 3 ^e).		28,000 »
	TOTAL. fr.	574,399 36

ANNEXE N° 2:

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1872,

AU 31 OCTOBRE 1873,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1868 A 1871.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1872,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	Art 30 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868 SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1868, 1869, 1870 et 1871.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1872	
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	40,000 »	»	40,000 •
Département des Travaux publics	»	»	»	17,804 49	»	17,804 49
— de la Justice	»	»	»	3,000 »	•	3,000 •
	»	»	»	60,804 49	•	60,804 49
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	40,000 »	•	40,000 •
Département des Travaux publics	»	•	•	84,523 12	»	84,523 12
— de la Justice	»	•	•	5,788 69	4,457 19	1,331 50
	•	•	•	130,311 81	4,457 19	125,854 62
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	113,000 •	»	113,000 •
Département des Travaux publics	•	•	•	225,288 27	69,817 84	155,470 43
— de la Guerre	•	•	•	294,585 42	266,485 42	28,100 •
— de la Justice	•	•	•	10,186 24	»	10,186 24
	•	•	•	641,059 93	336,303 26	304,756 67
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	•	•	•	292,139 49	60,000 •	232,139 49
Département des Travaux publics	•	•	•	1,220,118 82	225,577 14	994,541 68
— des Affaires Étrangères	•	•	•	130 20	•	130 20
— de la Guerre	•	•	•	548,940 80	67,633 40	481,307 40
— de la Justice	•	•	•	243,605 25	152,640 25	90,965 •
— de l'Intérieur	•	•	•	6,005 73	»	6,005 73
	•	•	•	2,510,946 20	505,850 79	1,805,095 50

au 31 octobre 1873, comprenant les transferts des exercices 1868 à 1871.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1872 et 1873.	PAIEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1872.	EN 1873.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1873.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
DE L'EXERCICE 1868.							
•	•	•	40,000 »	•	•	•	
•	7,837 40	7,837 40	9,967 09	187 40	7,650 »	•	
•	•	•	3,000 »	•	•	•	
•	7,837 40	7,837 40	52,067 00	187 40	7,650 »	•	
DE L'EXERCICE 1869.							
•	13,764 20	13,764 20	26,955 80	•	13,764 20	•	
6,795 »	21,614 20	28,409 20	56,113 92	21,614 20	6,795 »	•	
•	1,531 50	1,531 50	•	1,531 50	•	•	
6,795 »	36,709 90	45,504 90	82,349 72	22,045 70	20,559 20	•	
DE L'EXERCICE 1870.							
18,204 57	6,906 45	25,111 02	87,888 08	18,204 57	6,906 45	•	
17,375 27	95,611 38	112,986 65	40,485 78	101,788 40	11,198 25	•	
•	27,228 87	27,228 87	871 15	27,228 87	•	•	
•	10,186 24	10,186 24	•	10,186 24	•	•	
35,579 84	139,932 94	175,512 78	129,243 89	157,408 08	18,104 70	•	
DE L'EXERCICE 1871.							
72,159 49	128,828 48	200,967 97	31,171 32	72,159 49	128,828 48	•	
100,449 01	832,737 64	933,187 25	61,354 43	920,495 56	12,691 69	•	
•	156 20	156 20	•	156 20	•	•	
141,435 60	354,255 16	475,686 76	5,620 64	475,495 26	191 50	•	
12,095 »	77,970 »	90,965 »	•	90,065 »	•	•	
•	3,272 28	3,272 28	2,753 45	3,272 28	•	•	
327,017 70	1,577,197 76	1,704,215 46	100,880 04	1,562,503 79	141,711 67	•	

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1872,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				RESTE
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1873. Art. 30 de la loi de comptabilité et 187 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	
BUDGETS DE					
Dettes publiques	49,379,502 03	275,152 83	•	547,677 59	49,106,977 27
Dotations — Liste civile	3,300,000 •	•	•	•	3,300,000 •
— de S. A. R. le comte Flandre	200,000 •	•	•	•	200,000 •
— Sénat.	60,000 •	•	•	•	60,000 •
— Chambre des Représentants	653,777 25	•	•	•	653,777 25
— Cour des Comptes.	188,850 •	•	•	•	188,850 •
Département de la Justice	15,450,498 •	135,982 37	•	20,652 90	15,505,817 58
— des Affaires Etrangères	4,525,870 50	155,978 04 (1)	57,725 59	1,808 58	4,438,314 77
— de l'Intérieur	14,370,776 •	606,607 65	•	2,505 04	14,974,878 61
— des Travaux publics	53,601,504 •	6,113,742 45	•	921,326 94	58,703,010 49
— de la Guerre.	37,128,985 •	2,752,000 • (2)	628,543 53	131,856 76	50,120,584 71
— des Finances	13,489,580 •	670,526 32	•	•	14,165,906 32
Non-Valeurs et Remboursements	809,000 •	10 15	•	•	809,010 15
TOTAL. . . . fr	192,056,342 58	10,715,800 39	666,260 12	1,625,807 90	201,378,065 95
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur l'article 21 du Budget de la Dette publique				3,050 35	
2° Sur l'article 16 du Budget du Département de la Justice				241,469 18	
3° Sur l'article 70 du Budget du Département des Travaux publics				19,455 44	
4° Sur les articles 16 et 29 du Budget du Département des Finances				99,389 28	
5° Sur les articles 3, 5, 6, 7 et 8 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				648,421 82	
					1,011,786 07
(1) Somme transférée à l'exercice 1873.					
(2) — — — — —					
			ENSEMBLE. fr.		202,389,852 02
RÉCAPITU					
Sommes transférées de l'exercice 1868.					60,804 49
— — — — — 1869.					125,854 62
— — — — — 1870.					304,756 67
— — — — — 1871.					1,805,095 50
Budgets de l'exercice 1872.					202,389,852 02
			TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.		204,686,383 30

au 31 octobre 1873, comprenant les transferts des exercices 1868 à 1871.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1872 et 1873.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1872.	EN 1873.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1873	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
L'EXERCICE 1872.							
41,977,509 80	6,548,425 01	48,525,934 81	584,092 81	48,227,848 73	298,086 08	•	A.
3,300,000 •	•	3,300,000 •	•	3,300,000 •	•	•	
200,000 •	•	200,000 •	•	200,000 •	•	•	
42,000 •	18,000 •	60,000 •	•	60,000 •	•	•	B.
483,493 34	60,445 75	543,939 09	100,840 16	343,097 00	•	•	
181,298 26	3,583 25	184,881 51	4,168 49	184,081 31	•	•	
11,938,587 53	2,412,567 99	14,371,155 52	1,436,101 04	14,342,883 72	28,271 80	•	C. Voir d'autre part.
3,068,508 05	1,505,800 46	4,574,308 51	64,006 26	4,354,143 83	20,164 68	•	D.
12,227,378 35	2,483,715 54	14,711,093 89	263,784 72	14,382,494 87	328,599 02	•	E.
47,922,017 36	10,336,833 68	58,258,851 24	354,523 69	58,175,324 32	83,326 92	•	F.
38,156,881 •	931,138 47	39,088,020 47	32,543 24	39,073,675 09	14,361 38	•	G.
6,690,091 02	7,246,106 71	13,936,197 73	329,097 87	15,954,201 68	1,996 05	•	H.
522,714 16	880,176 16	1,402,890 32	54,541 65	1,401,288 99	1,601 35	•	J.
166,710,479 07	32,246,611 02	198,957,090 09	5,432,761 93	198,180,679 83	776,410 26	•	

LATION.

•	7,837 40	7,837 40	32,067 09	187 40	7,650 •	•
0,703 •	36,709 90	43,504 90	82,349 72	22,945 70	20,359 20	•
35,579 84	139,932 94	175,312 78	129,243 89	137,408 08	18,104 70	•
327,017 70	1,377,197 76	1,704,215 46	100,880 04	1,562,503 70	141,711 67	•
166,710,479 07	32,246,611 02	198,957,090 09	3,432,761 93	198,180,679 83	776,410 26	•
167,079,871 61	33,808,289 02	200,888,160 63	3,708,202 67	199,023,721 80	964,453 83	•

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 24 décembre 1871, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	fr.	49,379,302 03
1° Par l'article 4 de la loi du 18 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 19, n° 354, les crédits suivants sont accordés au même Budget, savoir :		
a. Paiement des intérêts pour la période du 1 ^{er} août au 31 décembre 1872, sur le capital de la dette à 3 p. 0/0 restant en circulation.	70,412 50	
b. Frais divers nécessités par le remboursement de ce capital.	5,000 »	
		<u>75,412 50</u>
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 357, des crédits sont ouverts au même Budget à répartir entre divers articles et s'élevant ensemble à		199,740 33
		<u>49,634,654 86</u>
	ENSEMBLE fr.	49,634,654 86
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1873, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.		547,677 59
		<u>49,106,977 27</u>
	RESTE. fr.	49,106,977 27
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 24 décembre 1871, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n° 360 et 361, à.	fr.	4,402,627 25
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 29, n° 89, à.	fr.	15,450,498 »
1° Par l'article 2 de la loi du 20 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 24, n° 145, le même Budget a été augmenté, savoir :		
a. D'un crédit qui sera ajouté comme charge ordinaire à l'allocation du chapitre II, article 10 (tribunaux de première instance et de commerce) de.	30,000 »	
b. D'un crédit destiné à la liquidation et au paiement de dépenses concernant les exercices clos de 1870 et années antérieures, et qui fera l'objet d'un chapitre XIII et de deux articles 64 et 65 nouveaux, de	24,000 »	
		<u>54,000 »</u>
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 17 août 1873, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232, le Budget du même Département, pour l'exercice 1872, est augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de.		81,982 37
		<u>15,586,480 37</u>
	ENSEMBLE. fr.	15,586,480 37
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1873, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.		20,652 99
		<u>15,565,847 38</u>
	RESTE. fr.	15,565,847 38

D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 25 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 6 avril, n° 97, à fr.	4,323,870 30
1° Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1872, pris en exécution de l'article 2 de la loi du Budget, les fonds restés disponibles aux articles 23, 27 et 28 de l'exercice 1871 ont été transférés à l'exercice 1872, ci	25,442 85
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 31, n° 366, le même Budget est augmenté d'un crédit, à répartir entre les articles 23, 28 et 41, de	91,250 »
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 août 1873, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233, il est ouvert à ce Département un crédit supplémentaire dont sera augmenté le Budget de l'exercice 1872, de	39,285 79
de cette somme 33,000 francs seront ajoutés à l'art. 27 et fr. 4,285 79 c° formeront sous la rubrique <i>dépenses arriérées et imprévues de l'exercice antérieur</i> , le chapitre X, article 45.	
ENSEMBLE. . . fr.	4,477,848 94
dont il faut déduire :	
a. La somme à transférer à l'exercice 1873, en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1873, ci	37,725 59
b. Celle transférée à l'exercice 1873, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mars 1846, ci	1,808 58
	<u>3,534 17</u>
RESTE. . . fr.	<u>4,438,314 77</u>

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 7 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 9, n° 69, à fr.	14,370,776 »
1° Par l'article unique de la loi du 21 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 23, n° 144, il est alloué au même Département un crédit qui formera l'article 133 du Budget de 1872 :	
a. Pour le paiement du prix d'acquisition de la bibliothèque et de la collection d'instruments de musique délaissées par M. Fétis, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, conformément à la convention conclue, le 20 février 1872, entre le Ministre de l'Intérieur et MM. Édouard et Adolphe Fétis	152,000 »
b. Pour frais de transport, d'installation et d'impression du catalogue de la bibliothèque susmentionnée	3,500 »
	<u>155,500 »</u>
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 10 mars 1873, <i>Moniteur</i> du 11, n° 70, le même Budget est augmenté, pour le paiement de dépenses afférentes à divers articles, d'une somme de	346,310 64
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 août 1873, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233, un crédit supplémentaire est accordé au Département de l'Intérieur pour être réparti entre les articles 52, 98 et 128 du Budget de 1872, ci	104,797 01
ENSEMBLE. . . fr.	14,977,383 65
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1873, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	2,508 04
RESTE. . . fr.	<u>14,974,878 61</u>

F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 6 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 8, n° 129, à	53,601,504 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 23, n° 360, il est alloué au même Budget des crédits supplémentaires destinés à couvrir les dépenses se rapportant à des exercices clos (1871 et antérieurs) jusqu'à concurrence de	247,518 70
Ils feront l'objet d'un chapitre X distinct.	
2° Par l'article 2 de la même loi, des crédits supplémentaires sont alloués pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget de 1872. Ils sont rattachés à divers articles et s'élèvent ensemble à	4,541,411 »
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 août 1873, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1871 et antérieurs) pourront être imputées, à charge du Budget des Travaux publics pour l'exercice 1872, jusqu'à concurrence de	72,988 51
Elles y formeront un chapitre XI et les articles 104 à 121 nouveaux.	
4° Par l'article 2 de la même loi des crédits supplémentaires sont alloués pour couvrir les insuffisances de certaines allocations. Ils sont répartis entre divers articles du Budget de 1872, ci	1,138,004 60
5° Par l'article 3 de cette même loi, un crédit complémentaire est accordé pour solder les dernières dépenses résultant de l'accident survenu, en 1868, sur le chemin de fer près de la station de Boussu; ce crédit est rattaché à l'article 66 du Budget des Travaux publics de l'exercice 1872, ci.	113,822 62
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . fr.	59,715,246 43
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1873, en exécution de l'article 30 de la loi du 13 mai 1846, ci	921,326 94
	<hr/>
RESTE. . . . fr.	<u>58,793,919 49</u>

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 30 décembre 1871, <i>Moniteur</i> du 31, n° 363, à	37,128,985 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 décembre 1871, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, le crédit de 44,461,170 francs, alloué par la loi du 8 mai 1861, pour le matériel de l'artillerie, restera disponible pendant les exercices 1872, 1873 et 1874, et sa répartition entre ces divers exercices se fera par des arrêtés royaux.	
Art. 2. Il sera rendu compte, chaque année, à la Législature. (Renseigné pour mémoire, aucune somme n'ayant été portée à 1872.).	
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 décembre 1871, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer, jusqu'à concurrence de 752,000 francs, du reliquat que présentera l'article 20 du Budget de l'exercice 1871 (matériel de l'artillerie) pour couvrir les dépenses de la confection du matériel prévu par l'article 4 de la loi du 2 septembre 1870.	
Art. 2. Cette somme restera disponible pendant les années 1872 et 1873.	
Art. 3. Il sera rendu à la Législature un compte détaillé des dépenses afférentes au crédit précité, ci.	752,000 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 3 janvier 1873, n° 5, il est alloué au même Département un crédit supplémentaire, à répartir entre divers articles du Budget de 1872, ci	1,835,000 »
	<hr/>
A REPORTER. . . . fr.	<u>39,715,985 »</u>

	REPORT. fr.	39,715,983 »
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 août 1873, <i>Moniteur</i> du 20, n° 252, le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1872, est augmenté d'une somme, à répartir entre les articles 12 et 26, de		165,000 »
Par l'article 3 de la même loi le Département de la Guerre est autorisé à transférer, à l'article 12 du Budget de 1872, une somme de 230,600 francs à prendre sur les articles 5, 10, 13, 15, 22, 23, 24, 27, 28, 30, 32 et 33 du même Budget.		
	ENSEMBLE. fr.	39,880,983 »
dont il faut déduire :		
a. La somme restée disponible sur celle de 752,000 francs rattachée à l'article 20 du Budget de 1872, et transférée à l'exercice 1873 en exécution de l'article 2 de la loi du 26 décembre 1871 mentionnée ci-dessus, ci.		628,543 53
b. Celle transférée à l'exercice 1873, en exécution de l'article 30 de la loi du 13 mai 1846, ci		131,856 76
		<u>760,400 29</u>
	RESTE. fr.	<u>39,120,584 71</u>
H. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 24 décembre 1871, <i>Moniteur</i> des 26 et 27, n°s 360 et 361, à	fr.	13,489,580 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 30, n° 90, un crédit supplémentaire est alloué au même Département pour être rattaché à l'article 14 du Budget de 1872, de		6,500 »
2° Par l'article 2 de la loi du 20 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 557, il est ouvert, au Budget des Finances de l'exercice 1872, des crédits supplémentaires se rattachant aux articles 41, 42 et 43, et s'élevant ensemble à		1,899 35
3° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 août 1873, <i>Moniteur</i> des 16 et 17, n°s 228 et 229, des crédits supplémentaires et extraordinaires sont ouverts, au Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1872, pour être rattachés aux articles 5, 14, 17, 18, 19, 22 et 31 et pour former les articles 44, 45 et 46 nouveaux. Ils s'élèvent ensemble à		667,926 97
	ENSEMBLE. fr.	<u>14,165,906 32</u>
I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 5 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 6, n° 187, à	fr.	809,000 »
Par l'article 3 de la loi du 20 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 557, il est ouvert, à l'article 10 du même Budget, un crédit supplémentaire de		10 15
	ENSEMBLE. fr.	<u>809,010 15</u>

(36)

ANNEXE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1873,

AU 31 DÉCEMBRE 1873.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	20,560,000 »
Personnel	13,000,000 »
Patentes	4,874,000 »
Redevances sur les mines	628,000 »
Douanes	13,000,000 »
Vins étrangers	2,500,000 »
Eau-de-vie indigène	12,675,000 »
Accises	9,100,000 »
Bières et vinaigres	3,250,000 »
Sucres	50,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	50,000 »
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	50,000 »
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	80,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	18,000,000 »
Greffes	540,000 »
Hypothèques	5,200,000 »
Successions	12,250,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,500,000 »
Droit dû par les époux survivants	250,000 »
Timbre	4,200,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	240,000 »
— de condamnations en matières diverses	440,000 »
A REPORTER fr.	120,772,000 »

recettes de l'exercice 1873, au 31 décembre 1873.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1873.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1874.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
20,353,001 74	10,714,371 70	638,629 95	6,098 26	"	
13,600,000 "	12,905,517 60	694,482 40	"	600,000 "	
5,080,000 "	4,056,092 70	1,023,007 30	"	206,000 "	
1,236,000 "	1,228,928 90	7,071 10	"	608,000 "	
18,146,168 15	18,146,168 15	"	"	5,146,168 15	
2,035,501 57	2,035,501 57	"	"	655,501 57	
15,375,567 18	15,008,832 34	566,734 84	"	2,700,567 18	
10,100,750 82	10,100,000 "	00 82	"	1,009,750 82	
5,080,000 "	2,988,965 08	91,034 02	170,000 "	"	
58,326 50	58,326 50	"	"	28,326 50	
45,907 51	45,907 51	"	6,002 49	"	
95,000 "	92,109 46	890 54	"	13,000 "	
24,059,725 43	24,059,725 43	"	"	6,059,725 43	
570,509 99	570,509 99	"	"	50,509 99	
4,454,373 20	4,454,373 20	"	"	1,254,373 20	
13,522,502 17	13,522,502 17	"	"	1,072,502 17	
2,978,517 63	2,978,517 63	"	"	478,517 63	
299,006 25	299,006 25	"	"	49,006 25	
5,460,855 51	5,460,855 51	"	"	1,260,855 51	
4,000 "	4,000 "	"	1,000 "	"	
522,502 82	522,502 82	"	"	82,502 82	
550,821 17	550,821 17	"	"	110,821 17	
141,894,116 64	139,072,190 67	2,821,916 97	184,000 75	21,306,117 39	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	120,772,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	10,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,425,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	600,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	66,000,000 »
Télégraphes électriques	2,200,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,500,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances des chemins de fer.	80,000 »
Établissements et services régis par l'État	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	200,000 »
Revenus des domaines.	700,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc, perçus par l'administration des postes	40,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,250,000 »
— des actes des commissariats maritimes	75,000 »
— des droits de chancellerie	7,500 »
— des droits de pilotage	1,000,000 »
— des droits de fanal	280,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre.	200,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	20,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	750,000 »
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	900,000 »
A REPORTER. fr.	203,044,500 »

recettes de l'exercice 1873, au 31 décembre 1873.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1873.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1874.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
141,894,116 64	139,072,109 67	2,821,916 97	184,000 75	21,306,117 39	
1,746,482 81	1,746,482 81	"	53,517 10	"	
5,850 "	5,850 "	"	4,150 "	"	
4,897,000 "	4,897,000 "	"	"	472,000 "	
955,000 "	955,000 "	"	"	355,000 "	
62,500,000 "	62,500,000 "	"	3,700,000 "	"	
1,800,000 "	1,800,000 "	"	310,000 "	"	
716,973 10	716,973 10	"	783,026 90	"	
789,790 94	789,790 94	"	10,209 06	"	
483,470 02	483,470 02	"	"	403,470 02	
204,717 51	204,717 51	"	45,282 40	"	
445,704 94	445,704 94	"	"	245,704 94	
916,280 51	916,280 51	"	"	216,280 51	
53,000 "	53,000 "	"	"	13,000 "	
27,477 14	24,021 34	3,455 80	57,522 86	"	
1,407,929 71	1,407,929 71	"	"	157,929 71	
100,000 "	100,000 "	"	"	25,000 "	
7,583 50	7,583 50	"	"	85 50	
1,435,000 "	1,435,000 "	"	"	435,000 "	
420,000 "	420,000 "	"	"	140,000 "	
124,245 17	124,245 17	"	75,756 85	"	
20,871 73	20,871 73	"	"	871 73	
3,148,169 29	1,243,626 78	1,904,542 51	"	2,398,169 29	
852,068 46	"	852,068 46	47,331 54	"	
224,842,329 47	219,259,745 73	5,582,583 74	3,270,707 02	26,168,627 09	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	225,944,500 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvements sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	250,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	8,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	558,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles.	252,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites.	25,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tonnière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
TOTAUX. fr.	205,985,500 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	595,455 57
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	(a) 574,653 55
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/8 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	(b) 1,870,510 97
À REPORTER. fr.	3,040,620 09

recettes de l'exercice 1873, au 31 décembre 1873.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1873.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1874.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
224,842,320 47	219,250,745 75	5,582,585 74	5,270,797 62	26,168,627 09	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
258,045 "	245,231 "	12,812 "	"	28,045 "	
42,411 15	42,411 15	"	7,588 87	"	
5,709 17	5,709 17	"	"	709 17	
409,696 77	409,696 77	"	190,305 23	"	
171,607 35	107,108 "	64,499 55	586,392 47	"	
27,495 07	27,495 07	"	"	7,495 07	
482,011 25	482,011 25	"	"	250,011 25	
74,140 88	58,576 61	55,773 27	1,850 12	"	
52,555 "	20,708 "	11,825 "	"	11,555 "	
"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
18,653 25	18,655 25	"	6,346 77	"	
"	"	"	30,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
226,557,659 50	220,850,145 96	5,707,493 54	5,894,279 08	26,466,418 58	
595,455 57	595,455 37	"	"	"	
574,653 55	571,911 79	2,741 76	"	"	
1,870,510 97	1,870,510 97	"	"	"	
5,040,620 09	5,057,878 55	2,741 76	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	3,040,620 09
Partie recouvrée en 1873 du produit de l'emprunt de 51 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871.	(c) 7,544,470 "
Partie recouvrée en 1873 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 3 %, autorisé par la loi du 29 avril 1875.	(d) 100,735,330 "
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	2,550,600 41
Bonification de 5 p. %, payée à l'État par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur 10,500 francs, montant du capital nominal des titres de la Dette à 4 1/2 p. %, remis en 1873 à cette Société en exécution de la loi du 25 février 1871. (Art 2 de la convention du 22 novembre 1870.)	515 "
Intérêts à 4 1/2 p. % payés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur les termes de paiement de la bonification prémentionnée, conformément à l'article 2 de la convention du 22 novembre 1870 approuvée par la loi du 23 février 1871	57 02
RECETTE A L'EXERCICE 1873 :	
Du capital nominal des obligations de la Dette à 4 1/2 p. %, créées en 1873 en exécution de la loi du 25 février 1871, pour acquitter le prix du matériel de transport, du matériel, de l'outillage, etc., cédés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, ci.	10,500 "
TOTAUX. fr.	115,679,901 52
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	205,985,500 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	319,665,401 52

recettes de l'exercice 1873, au 31 décembre 1873.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1873.	RESTE A RECOURIR ou 1 ^{er} janvier 1874.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
3,040,620 09	5,037,878 35	2,741 76	.	.	
7,544,470 "	7,544,470 "	.	.	.	
100,733,330 "	100,733,330 "	.	.	.	
2,350,609 41	2,350,609 41	.	.	.	
515 "	515 "	.	.	.	
37 02	37 02	.	.	.	
10,300 "	10,300 "	.	.	.	
113,670,901 52	115,677,159 76	2,741 76	.	.	
226,357,630 50	220,850,145 06	5,707,495 54	5,894,270 08	20,466,418 58	
540,237,541 02	534,527,305 72	5,710,235 50	20,372,159 50		

OBSERVATIONS.

(a) Les sommes payées par les puissances, en 1875, sont celles qui suivent :

Grèce, 10 ^e annuité	2,741 76
Italie, 10 ^e annuité	58,677 60
Norwège, 8 ^e annuité	105,749 »
Suède, 8 ^e annuité	56,855 »
États-Unis, 7 ^e annuité	342,650 19
Mecklembourg-Schwérin, 5 ^e annuité	28,000 »
TOTAL. fr.	<u>574,653 55</u>

(b) L'emprunt à 4 1/2 p. %^o, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,325,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,293 03

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 293 03 c^s, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87 53	
— — 1867, —	207 50	
	<u>295 03</u>	

Les prélèvements faits sur cet emprunt en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée, ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets de l'exercice 1865 à 1869 . . . fr.	41,888,140 35	
Budget de l'exercice 1870	6,176,999 95	
— 1871	4,166,845 52	
— 1872	4,824,324 45	
— 1873	1,870,510 97	
	<u>58,926,821 24</u>	
		<u>58,927,116 27</u>

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1874 fr. 1,073,178 76

(c) La loi du 27 juillet 1871 a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 50,000,000 de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt se sont élevés à un capital nominal de 51,000,000 francs, à l'intérêt de 4 p. %^o, dont l'émission, au taux de fr. 98 pour cent, a produit une somme effective de 49,980,000 francs.

Les versements effectués par les preneurs ont produit, savoir :

En 1871	24,572,550 »
En 1872	17,863,100 »
En 1873	7,544,470 »
ENSEMBLE.	<u>49,979,920 »</u>
De sorte qu'il reste à verser.	80 »
	<u>49,980,000 »</u>

(d) L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1875 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter, pour l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., un emprunt d'un capital *effectif* de 240 millions de francs, mais dont l'émission *immédiate* ne pouvait dépasser 184 millions.

En vertu d'un arrêté royal et d'une décision ministérielle du même jour, il a été émis un *capital nominal* de 250 millions de francs en dette à 3 p. % aux conditions suivantes :

a. — Fr. 63,000,000 par <i>souscription publique</i> , au taux de 81 p. %, <i>payables</i>		
à <i>terme</i> , qui doivent produire . fr.	52,650,000	»
100,000,000 <i>négoiés à main ferme</i> aux mêmes		} 133,650,000 »
conditions	81,000,000	
b. --- 63,000,000 <i>négoiés</i> au taux de fr. 77 20 c ^s <i>payables au comptant</i> .	50,180,000	»
		<hr/>
PRODUIT TOTAL <i>effectif</i> de l'émission.	fr. 183,830,000	»
		<hr/>
Soit une somme de 170,000 francs de moins que le chiffre autorisé par la loi.		
Les versements effectués par les preneurs ont produit pendant l'année 1875		
une somme de	fr. 100,733,330	»
Il reste à verser	83,096,670	»
		<hr/>
TOTAL ÉGAL.	fr. 183,830,000	»
		<hr/>

(48)

ANNEXE N° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1873,

AU 31 DÉCEMBRE 1873,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1869 A 1872.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1873.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1869, 1870, 1871 et 1872. (Art. 20 de la loi de comp- tabilité et 167 de l'arr. royal du 10 déc. 1868.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département de la Justice	•	•	•	4,457 19
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics.	•	•	•	69,817 84
— de la Guerre	•	•	•	206,485 42
	•	•	•	556,503 26
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	•	•	•	60,000 •
Département des Travaux publics.	•	•	•	225,577 14
— de la Guerre	•	•	•	67,635 40
— de la Justice	•	•	•	152,640 25
	•	•	•	505,850 79
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	•	•	•	547,677 59
Département de la Justice	•	•	•	20,652 99
— des Affaires Étrangères	•	•	•	1,808 58
— de l'Intérieur.	•	•	•	2,505 04
— des Travaux publics.	•	•	•	921,526 94
— de la Guerre	•	•	•	151,856 76
	•	•	•	1,625,807 90

au 31 décembre 1873, comprenant les transferts des exercices 1869 à 1872.

SOMMES Inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1873	OBSERVATIONS.
DE L'EXERCICE 1869.		
2,500 "	2,157 19	Transfert approuvé par la Cour des comptes le 4 novembre 1873.
DE L'EXERCICE 1870.		
"	69,817 84	Id. id. id. le 16 janvier 1874.
261,760 80	4,724 62	Id. id. id. le 11 novembre 1873.
261,760 80	74,542 46	
DE L'EXERCICE 1871.		
"	60,000 "	Id. id. id. le 25 novembre 1873.
"	225,577 14	Id. id. id. le 16 janvier 1874.
18,407 62	40,225 78	Id. id. id. le 11 novembre 1873.
55,516 40	110,525 76	Id. id. id. le 4 id.
51,724 11	454,126 68	
DE L'EXERCICE 1872.		
"	547,677 59	Id. id. id. le 9 décembre 1873.
18,279 50	2,555 40	Id. id. id. le 4 novembre 1873.
"	1,808 58	Id. id. id. le 16 janvier 1874.
475 64	2,029 40	Id. id. id. le 18 id.
"	921,526 94	Id. id. id. le 16 id.
54,450 21	97,406 55	Id. id. id. le 11 novembre 1873.
55,205 55	1,572,602 55	

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1873,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
	BUDGETS DE			
Dettes publiques,	47,768,600 79	»	»	47,768,600 79
Dotations — Liste civile	5,500,000 »	»	»	5,500,000 »
— de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 »	»	»	200,000 »
— Sénat	60,000 »	»	»	60,000 »
— Chambre des Représentants.	656,177 25	»	»	656,177 25
— Cour des comptes	201,050 »	»	»	201,050 »
Département de la Justice	16,005,508 »	90,564 20	»	16,095,872 20
— des Affaires Étrangères.	1,580,480 »	57,725 59	»	1,638,205 59
— de l'Intérieur	15,998,028 18	586,526 19	»	16,584,554 37
— des Travaux publics.	66,220,061 »	»	»	66,220,061 »
— de la Guerre	58,002,585 »	2,078,543 53	»	40,081,128 53
— des Finances	13,986,435 »	1,571,614 72	»	15,558,069 72
Non- Valeurs et Remboursements	754,000 »	»	»	754,000 »
TOTAUX. . . . fr.	204,731,845 22	4,364,574 25	»	209,096,419 45

RÉCAPITU

Sommes transférées de l'exercice 1869.	4,457 19
— — 1870.	556,305 28
— — 1871.	505,850 79
— — 1872.	1,625,807 90
Budgets de l'exercice 1873.	209,096,419 45
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	211,568,838 59

au 31 décembre 1873, comprenant les transferts des exercices 1869 à 1872.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1873.	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

L'EXERCICE 1873.

39,991,737 97	7,776,862 82	A.	
3,300,000 .	.		
200,000 .	.		
46,000 .	14,000 .	B.	
651,052 61	5,124 64		
198,435 20	5,494 80		
12,705,042 46	5,590,829 74	C.	Voir d'autre part.
1,422,570 67	195,854 92	D.	
14,570,517 12	2,214,057 25	E.	
60,785,608 .	5,454,453 .	F.	
58,407,709 17	1,675,520 36	G.	
7,554,653 23	8,025,416 49	H.	
301,888 34	452,111 06	I.	
170,012,024 77	29,185,494 68		

LATION.

2,300 .	2,157 10
261,760 80	74,542 46
51,724 11	454,130 68
53,205 55	1,572,602 55
170,012,024 77	29,185,494 68
180,281,015 03	51,286,923 56

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 27 décembre 1872,		
<i>Moniteur</i> du 29, n° 364, à	fr.	47,768,600 79
<hr/>		
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 27 décembre 1872,		
<i>Moniteur</i> du 29, n° 364, à	fr.	4,418,127 25
<hr/>		
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 6 avril 1873,		
<i>Moniteur</i> du 8, n° 98, à	fr.	16,003,508 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 17 août 1873, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232, le même Budget est augmenté, savoir :		
a. D'un crédit qui sera ajouté comme charge ordinaire à l'allocation, chap. IX, art. 41, de 564 20		
b. D'un crédit destiné à la liquidation et au payement de dépenses concernant les exercices clos de 1871 et années antérieures, qui fera l'objet d'un chap. XIII et des art. 63, 64, 65 et 66 nouveaux, de 70,000 »		
		<hr/>
		70,564 20
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 25 décembre 1873, <i>Moniteur</i> du $\frac{26}{27}$, n° $\frac{560}{561}$, ce Budget est augmenté d'une somme, qui sera ajoutée à l'allocation chap. VI, art. 19: impression du recueil des lois, du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , de 20,000 »		
ENSEMBLE.		fr. 16,093,872 20
<hr/>		
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 14 juin 1873, <i>Moniteur</i> du 21, n° 172, à		fr. 1,580,480 »
Par arrêté royal du 2 novembre 1873, pris en exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire de 1873, les fonds restés disponibles aux art. 25, 27 et 28 du Budget de l'exercice 1872, ont été transférés à l'exercice 1873, ci		
		<hr/>
		57,725 59
ENSEMBLE.		fr. 1,618,205 59
<hr/>		
E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 2 avril 1873, <i>Moniteur</i> du 5, n° 95, à		fr. 15,998,028 18
1° Par l'article 2 de la loi du 16 août 1873, <i>Moniteur</i> du 21, n° 233, le même Budget est augmenté d'un crédit destiné à compléter la dotation du Conservatoire royal de musique de Liège, de		
		10,555 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 25 décembre 1873, <i>Moniteur</i> du $\frac{26}{27}$, n° $\frac{560}{561}$, le Budget du Département de l'intérieur pour l'exercice 1873, est augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de		
		<hr/>
		575,775 19
ENSEMBLE.		fr. 16,584,354 57
<hr/>		
F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 7 mai 1873, <i>Moniteur</i> du 11, n° 151, à		fr. 66,220,061 »
<hr/>		

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 22 juin 1873, <i>Moniteur</i> du 27, n° 178, à fr.	38,002,585 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 décembre 1871, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, le crédit de 44,461,170 francs, alloué par la loi du 8 mai 1861, pour le matériel de l'artillerie, restera disponible pendant les années 1872, 1873 et 1874, et sa répartition entre ces divers exercices se fera par des arrêtés royaux. Par l'art. 2 il sera rendu compte, chaque année, à la Législature. (<i>Pour mémoire.</i>)	
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 décembre 1871, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer, jusqu'à concurrence de 752,000 francs, du reliquat que présentera l'art. 20 du Budget de l'exercice 1871 (matériel de l'artillerie) pour couvrir les dépenses de la confection du matériel prévu par l'art. 4 de la loi du 2 septembre 1870.	
Art. 2. Cette somme restera disponible pendant les exercices 1872 et 1873.	
Art. 3. Il sera rendu à la Législature un compte détaillé des dépenses afférentes au crédit précité.	
En exécution de cette loi, la somme restée disponible sur celle rattachée au Budget de l'exercice 1872 a été transférée à l'exercice 1873, ci	628,545 53
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 décembre 1873, <i>Moniteur</i> du 30 n° 364, le Budget de la Guerre, pour l'exercice 1873, est augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de	1,450,000 »
Par l'art. 3 de la même loi, le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer à l'art. 22 <i>b</i> du Budget de l'exercice 1873, une somme de 180,000 francs qui sera déduite des art. 1, 29 et 34 du même Budget.	
ENSEMBLE. . . fr.	<u>40,081,128 53</u>
II. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 357, à fr.	15,986,455 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 août 1873, <i>Moniteur</i> du $\frac{16}{17}$, n° $\frac{225}{229}$, des crédits extraordinaires et supplémentaires, se rapportant aux exercices 1862 à 1869, sont rattachés au Budget des Finances de l'exercice 1873 et forment les art. 41 et 42 nouveaux, à concurrence de	1,571,614 72
ENSEMBLE. . . fr.	<u>15,558,069 72</u>
I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 20 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 357, à fr.	<u>754,000 »</u>

(56)

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1874.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 septembre 1850 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 3 :					
§ 3. Approfondissement du canal de Gaud à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	1,340,000	2,105,000	1,743,714 78	•	350,285 29
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	765,000				
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	650,000	1,245,000	1,231,022 43	•	11,195 20
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	595,000				
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys	500,000				
Excédant de crédit sans emploi à annuler	986 49				
Reste. . . . fr.	209,015 51	298,102 72	910 79	•	•
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	900,000	1,450,000	1,340,961 03	•	370 •
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	550,000				
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	550,000	900,000	896,170 80	2,671 44	121 50
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	550,000				
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concedés :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	500,000	1,000,000	998,096	1,004	•
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	500,000				
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er} .)	500,000	105,112 55	•	•	304,887 45
A REPORTER. . . . fr.	7,499,015 51	6,615,180 31	5,486 23	11,886 70	868,460 27

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	7,499,013 51	6,615,180 31	5,486 23	11,886 70	866,460 27
Ministère de l'Intérieur. (suite).					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 »	18,000 »	»	»	7,000 »
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 »	249,927 67	72 35	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 14 août 1862. (Art. 2) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée.	2,800,000 »	2,600,000 »	»	»	200,000 »
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 »	»	»	»	»
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	10 76	»	»	»	»
RESTE. . . fr. 1,000,080 24	1,000,080 24	1,840,080 24	150,000 »	»	»
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht	195,000 »	162,249 61	»	»	32,750 39
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 »	220,452 03	»	»	129,547 37
A REPORTER. . . . fr.	13,119,002 75	11,724,700 46	135,558 36	11,886 70	1,226,758 03

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	13,110,002 75	11,724,799 46	155,538 56	11,886 70	1,226,758 03
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 8 juillet 1865 :					
§ 5. Canal de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor	1,000,000	678,125 01	272,021 84	40,253 15	.
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas.	600,000	514,581 94	84,875	.	545 06
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000	543,946 63	.	.	106,053 57
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	3,000,000	3,000,000	.	.	.
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000	997,825 27	778,005 94	27,442 58	195,826 21
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vestre	3,250,000	1,216,527 68	844,984	782,560	405,928 32
§ 13. Amélioration du port de Nieuport	1,000,000	158,251 94	507,885 00	181,874	351,090 16
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	2,000,000	1,977,553 47	.	20,412 07	2,033 56
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1 ^o Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000	5,000,000	.	.	.
2 ^o Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000	4,579,808 59	420,191 61	.	.
5 ^o Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000	1,573,816 01	1,807,260 57	618,922 52	.
4 ^o Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000	3,858,021 29	141,978 71	.	.
5 ^o Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000	581,735 23	15,236 45	942 60	4,085 72
6 ^o Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers	300,000	297,727 80	.	2,272 20	.
Ministère de l'Intérieur.					
—					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement	1,000,000	654,061 26	152,388 43	186,830 95	6,716 36
A REPORTER. . . . fr.	40,310,002 75	37,136,785 28	4,070,883 01	1,882,307 67	2,209,036 79

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	46,319,002 75	37,156,783 28	4,079,885 01	1,882,307 67	2,299,956 79
Ministère des Travaux publics.					
—					
ART. 2. — Chemin de fer direct, avec embranchements éventuels, de Châtelineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 "	4,374,824 52	623,175 48	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 30 juin 1865 :					
§ 2 Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 "	100,000 "	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 12 juillet 1865 :					
4° Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 "	50,000 "	"	"	"
5° Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 "	71,923 74	64,305 02	"	3,771 24
6° Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	163,000 "	140,310 47	688 46	"	22,001 07
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	650,000 "	648,672 65	1,327 35	"	"
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain.	150,000 "	140,000 "	"	9,001 "	"
A REPORTER. . . . fr.	52,572,002 75	42,683,513 60	5,071,370 32	1,891,398 67	2,325,700 10

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.) -*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . fr.	52,572,002 75	42,683,515 06	5,671,379 32	1,801,398 67	2,325,700 10
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 mai 1866 :					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 *	991,482 62	227 45	"	8,289 93
Loi du 29 mai 1866 :					
1 ^o Dépenses à résulter de l'exécution des charges apposées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire 10,000 *					
2 ^o Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures délaissés par M. Wiertz, à la publication de son œuvre et aux travaux d'appropriation intérieure et extérieure du bâtiment et au service de surveillance 75,000 "					
ENSEMBLE. . . fr. 85,000 *	84,990 79	84,780 79	210 "	"	"
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 9 21					
RESTE. . fr. 84,990 79					
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866. 555,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci 4,650 89					
RESTE. . fr. 550,349 11	550,349 11	489,722 02	60,255 46	"	371 65
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne.	5,000,000 "	1,000,000 "	500,000 "	333,333 34	1,166,666 66
A REPORTER. . . fr.	57,207,342 65	45,240,501 09	6,232,072 25	2,224,732 01	3,501,057 52

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.

(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . fr.	57,207,542 85	45,240,501 09	6,252,072 25	2,224,752 01	5,501,037 52
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 »	75,884 85	7,350 »	»	10,765 15
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 5 juin 1867 :					
Transformation de l'armement de l'infanterie.	8,400,000 »	8,400,000 »	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au service de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 »	73,096 65	758 58	1,144 79	»
A REPORTER. . . fr.	66,782,542 85	55,798,482 57	6,240,188 81	2,225,876 80	4,517,802 47

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . fr.	60,782,342 05	53,798,482 57	6,240,180 81	2,225,876 80	4,517,802 47
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 31 mars 1868 :					
§ 2. Établiss ^{mt} d'une station définitive à Tournai .	500,000 »	500,000 »	»	»	»
§ 3. Id. id. à Charleroi.	500,000 »	500,000 »	»	»	»
§ 4. Contin ^{mt} des travaux de la station de Mons . .	700,000 »	700,000 »	»	»	»
§ 5. Id. id. de Bruges .	400,000 »	306,771 95	32,842 09	47,543 50	12,830 58
§ 6. Agrandissement de la station de Courtrai 200,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler » 06					
RESTE. . fr. 100,900 04	100,900 04	100,900 04	»	»	»
§ 7. Contin ^{mt} des travaux à la station de Liège . .	500,000 »	500,000 »	»	»	»
§ 8. Travaux divers de parachèvement sur l'en- semble du réseau.	250,000 »	250,000 »	»	»	»
Ministère de la Justice.					
—					
§ 9. Continuation des travaux de construction d'un palais de justice, à Bruxelles.	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
—					
§ 10. Continuation des travaux au palais du Roi. .	500,000 »	400,795 99	204 01	»	»
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 27 mai 1868 :					
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appro- priation des bâtiments destinés à celui de Ter- monde et amélioration de divers établissements hospitaliers.	307,000 »	265,024 40	22,722 60	20,653 »	»
A REPORTER. . . fr	71,430,342 59	58,318,674 85	6,295,950 41	2,204,075 30	4,530,642 05

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.

• (Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	71,459,512 59	58,518,674 85	6,295,950 41	2,904,075 30	4,550,642 05
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 28 mai 1868 :					
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur des terrains militaires de la place de Charleroi	500,000 "	500,000 "	"	"	"
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 29 mai 1868 :					
Complément des dépenses de premier établissement de l'éclairage de l'Escaut 250,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,564 70					
RESTE. . . fr. 228,655 24	228,655 24	228,655 24	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 2. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des anciens Princes de Liège	250,000 "	155,575 20	68,672 77	27,752 05	"
§ 3. Prolongement du nouveau mur orné le long du palais royal de Bruxelles, dans la rue Bre- derode, jusqu'à la porte du palais. 90,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 150 05					
RESTE. . . fr. 89,849 97	89,849 97	81,279 75	2,916 67	5,655 57	"
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y com- pris les travaux à exécuter à Termonde . . .	1,800,000 "	1,520,661 92	71,072 25	67,292 26	540,975 59
§ 5. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jus- qu'à Roulers	300,000 "	274,801 62	10,192 59	15,005 99	"
§ 6. Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	300,000 "	325,372 55	24,827 08	"	0,800 59
A REPORTER. . . . fr.	74,067,827 80	61,205,001 07	6,475,051 55	2,409,779 15	4,881,416 05

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES Antérieures.	1872.	1873.	
RÉCAPITUL. . . . fr.	74,967,827 80	61,203,001 07	6,473,631 55	2,409,779 18	4,881,116 03
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blankenberghe	240,000 "	103,160 85	48,978 "	48,927 50	58,935 67
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 "	89,498 75	"	"	10,501 25
§ 9. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	480,000 "	480,000 "	"	"	"
§ 11. Reconstruction des parties écroulées des murs du chenal de l'écluse maritime, à Anvers.	260,000 "	260,000 "	"	"	"
§ 13. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende	150,000 "	140,556 60	"	"	9,443 54
§ 19. Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer.	150,000 "	147,548 20	1,581 67	1,070 15	"
§ 20. Construction de hangars et dépendances pour remisage de voitures à voyageurs	520,000 "	247,363 25	208,120 07	4,516 68	"
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines, avec voies et dépendances	330,000 "	278,100 73	39,186 25	408 "	12,305 04
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 "	"	"	"	55,000 "
§ 23. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 "	38,089 58	57 14	6,410 18	443 10
Ministère des Finances.					
Loi du 12 juin 1869 :					
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30,000,000 de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	35,000 "	16,000 "	"	12,000 "	7,000 "
A REPORTER. . . . fr.	77,352,827 80	63,003,319 07	6,831,354 66	2,483,111 64	5,015,042 45

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT . . . fr.	77,532,827 80	63,003,519 07	6,851,554 66	2,483,111 64	5,015,042 45
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juin 1869 :					
1. 1 ^o Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe	500,000	500,000	.	.	.
2 ^o Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	400,000	592,445 56	4,716 60	.	2,837 98
3 ^o Achats d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon, pour le service des directions provinciales des contributions directes; douanes et accises; b. à Bruxelles, pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. Travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à ces propriétés. 470,000 "	470,000
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 1 76	1 76
RESTE. . fr. 469,098 24	469,098 24	469,098 24	.	.	.
5 ^o Construction aux Musées de Bruxelles de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle 125,000 "	125,000
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 110 53	110 53
RESTE. . fr. 124,889 67	124,889 67	124,889 67	.	.	.
6 ^o Travaux de raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin de commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende.	80,000	80,000	.	.	.
7 ^o Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons	350,000	20,506 78	159,753 58	.	160,739 64
9 ^o Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	380,000	215,828 08	135,960 17	25,886 06	2,324 70
A REPORTER. fr.	79,637,715 71	64,806,987 20	7,151,785 07	2,508,998 60	5,180,044 84

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874
		1871 ET ANNÉES PRÉCÉDENTES	1872.	1873.	
R: PORT. . . fr.	79,657,715 71	64,806,937 20	7,151,735 07	2,508,998 60	5,189,044 84
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 2. 10 ^e Continuation des travaux de raccordement entre les stations du Nord et du Midi à Bruxelles	500,000 .	400,504 70	9,495 50	•	•
11 ^e Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État	3,500,000 .	1,872,584 01	1,585,755 18	41,878 49	5 52
12 ^e Extension des lignes et appareils télégra- phiques	160,000 .	160,000 .	•	•	•
Ministère des Affaires Étrangères. —					
Loi du 28 juin 1869 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Dou- vres.	625,000 .	625,000 .	•	•	•
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 29 juin 1869 :					
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866.	500,000 .	2,565 85	267,713 48	218,425 06	11,295 61
Continuation des travaux d'agrandissement et d'ap- propriation du palais royal	700,000 .	611,372 28	88,627 72	•	•
Complément des frais du recensement général effec- tué au 31 décembre 1866	155,000 .	83,724 51	7,661 13	1,050 45	62,565 01
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets.	40,000 .	10,000 .	•	20,000 .	10,000 .
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 5 juillet 1869 :					
Renforcement et complément des défenses de l'Escaut sous Anvers	1,500,000 .	1,593,047 91	106,952 09	•	•
A REPORTER . . fr.	87,317,715 71	70,085,586 46	9,107,969 07	2,700,549 60	5,273,809 68

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. fr.	37,517,715 71	70,053,586 46	9,197,969 97	2,700,349 60	5,275,800 68
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 50 juin 1869 :					
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton	1,500,000 .	1,018 .	1,400 .	15,984 .	1,481,598 .
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 10 janvier 1870 :					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burghl. de Zwynndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte- Marie et l'Éscant.	14,000,000 .	4,893,845 02	1,741,584 89	1,162,945 55	6,201,828 54
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 28 mars 1870 :					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole	800,000 .	610,228 81	55,425 50	45,620 05	90,718 64
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 50 mars 1870 :					
Construction de deux steamers	1,250,000 .	1,200,000 .	.	28,400 .	1,600 .
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 5 juin 1870 :					
§ 1. Construction et reconstruction de ponts appar- tenant à des routes	500,000 .	155,538 75	125,358 58	21,432 67	.
A REPORTER. fr.	105,147,715 71	76,914,015 04	11,121,416 94	4,062,726 87	13,040,554 36

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			BESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
Report . . . fr.	105,147,715 71	76,914,015 04	11,121,616 94	4,062,728 87	15,049,554 86
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 2. Travaux de rattachement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	500,000 "	488,515 59	8,596 "	2,595 54	405 07
§ 3. Achat d'immeubles rue de Louvain et rue de l'Orangerie, à Bruxelles, pour l'agrandissement du Sénat et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux publics; travaux de construction et travaux de restauration, tant aux bâtiments précités qu'à ceux de la Chambre des Représentants	550,000 "	469,805 94	80,194 06	"	"
§ 4. a. Musée de Bruxelles: Construction de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle (2 ^{me} crédit)	125,000 "	113,567 23	11,419 77	"	"
b. Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement, à la Bibliothèque royale, de la salle de lecture et de la salle destinée au dépôt des ouvrages; installation de la bibliothèque de l'Académie. 69,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2 64				
RESTE. . . fr.	68,997 56	68,997 56	"	"	"
§ 6. Continuation des travaux de restauration du palais des anciens princes-évêques de Liège.	200,000 "	"	"	199,925 50	76 44
§ 7. Construction, à Nieuport et à Beveren-lez-Kousbrugge, de bâtiments pour le service de la douane	52,000 "	16,524 82	12,901 76	1,275 77	1,297 65
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	250,000 "	"	178 75	142,862 02	100,959 25
§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège	550,000 "	"	592 36	146 60	549,460 94
§ 10. Reconstruction du pont de Taminies, sur la Sambre.	140,000 "	"	16,964 49	27,141 02	95,893 59
§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	450,000 "	50,285 19	151,982 19	104,667 45	145,065 17
À REPORTER . . . fr.	107,795,715 07	78,121,751 17	11,384,059 49	4,541,159 55	15,746,862 07

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures	1872.	1873.	
REPORT. . fr.	107,795,715 07	78,121,751 17	11,584,059 40	4,541,159 55	15,746,802 97
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattenlyck et du Rhin bordant l'Escaut, à Anvers.	500,000 "	155,764 66	71,508 82	598 "	294,528 52
§ 13. Amélioration de la Lys	140,000 "	132,501 75	7,498 25	"	"
§ 14. Canalisation de la Mandel.	75,000 "	41 09	35,255 52	59,705 59	"
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	5,000,000 "	606,551 97	445,882 54	485,062 20	1,572,505 29
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	40,000 "	15,408 18	4,542 86	"	20,048 96
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser 400,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 8 80					
RESTE. . fr. 399,991 20	399,991 20	154,125 26	245,867 94	"	"
§ 18. Agrandissement du bassin d'échouage des ba- teaux pêcheurs, à Ostende	500,000 "	225,022 29	65,697 50	5,589 50	6,900 91
§ 19. Amélioration du port d'Ostende.	75,000 "	54,221 97	"	"	20,778 03
§ 20. Part d'intervention de l'État dans la recon- struction en maçonnerie des murs de quai des bassins de commerce, à Ostende	158,500 "	"	"	65,000 "	73,500 "
§ 21. Port de refuge de Blankenberghe	55,000 "	"	54,510 40	19,465 64	1,025 96
§ 22. Travaux de défense de la côte	500,000 "	44,683 92	3,515 "	54,572 81	217,430 27
§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blanken- berghe et à Heyst.	175,000 "	56,898 06	77,860 60	25,021 77	15,219 48
§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles.	500,000 "	52,613 92	380,805 41	66,580 67	"
§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi	500,000 "	328,809 46	169,042 25	2,148 29	"
§ 26. Continuation des travaux de la station de Tournai	500,000 "	145,453 74	554,546 26	"	"
§ 27. Continuation des travaux à la station de Bruxelles (Midi)	500,000 "	458,748 09	57,651 02	2,545 65	1,255 24
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extré- mité est de la ville de Verviers; travaux dans la traversée de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chênée, du Trooz, de Welken- raedt et de Dolhain	900,000 "	159,554 56	606,185 24	133,645 17	619 03
A REPORTER. . . fr.	115,802,204 27	80,750,028 09	13,944,402 70	5,418,270 82	15,770,502 66

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874
		1871 ET ANNÉES antérieures	1872.	1873.	
REPORT. . . fr.	115,892,204 27	80,750,028 09	13,944,402 70	3,418,270 82	15,770,502 66
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 29. Aménagement de la station d'Ostende . . .	550,000 »	85,348 01	247,853 24	3,896 58	12,900 17
§ 30. Continuation des travaux de la station de Liège	550,000 »	45,316 15	298,665 69	6,026 16	»
§ 31. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek.	550,000 »	50,559 92	277,046 94	22,615 14	»
§ 32. Travaux dans la station de Gand	200,000 »	48,755 56	151,264 44	»	»
§ 33. Continuation des travaux de la nouvelle station de Mons	150,000 »	123,210 03	26,789 07	»	»
§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords	500,000 »	124,056 73	139,682 26	34,470 13	1,700 86
§ 35. Extension du matériel de transport des chemins de fer de l'État.	1,500,000 »	1,475,759 15	24,240 85	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
§ 36. Continuation des travaux du palais du Roi.	500,000 »	»	163,928 52	99,542 60	36,529 08
§ 37. Construction et ameublement d'écoles 1,000,000 »	»	»	»	»	»
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 31 »	»	»	»	»	»
RESTE. . fr. 999,969 »	999,969 »	999,969 »	»	»	»
Ministère des Finances					
Loi du 3 juin 1870 :					
Frais de premier établissement de la Caisse de la milice ainsi que de la Caisse de remplacement	50,000 »	10,000 »	8,500 »	3,000 »	28,500 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 8 juin 1870 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs, à l'exposition internationale de Londres en 1871	100,000 »	25,000 »	15,000 »	20,000 »	40,000 »
Loi du 8 septembre 1870 :					
Amélioration de l'armement de la garde civique	500,000 »	498,440 01	1,559 99	»	»
A REPORTER. . . fr.	121,042,173 27	84,245,106 65	15,208,934 40	3,607,819 45	15,890,222 77

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . fr.	121,042,175 27	84,245,106 65	15,298,954 40	5,007,819 45	15,800,222 77
Ministère de la Guerre.					
Loi du 2 septembre 1870 :					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. . .	2,150,000 "	514,375 45	505,819 65	72,121 26	1,057,685 00
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 3 octobre 1870 :					
Achèvement des travaux de démolition et de nivellement des terrains militaires, à Charleroi . . .	200,000 "	189,825 40	10,174 54	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Améliorations à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement. 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 49 "					
RESTE. . . 099,951 "	999,951 "	744,751 "	251,569 "	3,851 "	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Raccordements de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressements et améliorations de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . . .	1,000,000 "	460,050 57	458,469 78	71,200 05	1,200 "
A REPORTER. . . . fr.	125,502,124 27	86,165,108 15	16,524,767 56	5,755,082 56	16,049,106 45

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1871 ET ANNÉES postérieures.	1872.	1873.	
REPORT. fr.	123,302,124 27	80,163,168 13	10,324,767 33	5,755,082 56	16,949,106 43
Ministère des Finances.					
Loi du 20 février 1871 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . . .	725,000 .	270,884 30	146,454 05	297,420 20	10,231 85
Loi du 20 février 1871 :					
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol de titres de la dette à 4 et à 5 % commis dans les archives de la Cour des comptes . . . 506,200 .					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 442 45					
RESTE. . fr. 506,557 35	506,557 35	306,557 55	.	.	.
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 20 février 1871 :					
Reconstruction partielle de bateaux à vapeur. . . .	250,000 .	192,455 05	51,497 39	.	6,049 56
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 27 février 1871 :					
Construction et ameublement de mai- sons d'école. 1,000,600 .					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 450 .					
RESTE. . fr. 999,570 .	999,570 .	920,741 .	69,829 .	.	.
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 21 février 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports, établissement de voies, etc., pour les marchandises, extension des lignes et appareils télégraphiques .	6,500,900 .	5,383,026 38	2,475,624 86	28,571 67	109,776 86
A REPORTER. fr.	134,155,051 82	91,750,650 39	10,246,175 25	6,081,035 23	17,075,164 76

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. fr.	154,153,051 82	91,750,650 59	19,246,173 25	6,081,083 25	17,075,164 75
Ministère des Finances.					
Loi du 28 juillet 1871 :					
Frais résultant de la révision des pen- sions militaires	10,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	8 16				
RESTE. fr.	9,991 84	7,218 24	2,773 60	.	.
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 juillet 1871 :					
Tables générales des paroisses avant 1792.	61,924 62	10,918 .	11,143 50	21,151 50	17,720 50
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle	120,000 »	.	.	.	120,000 »
Ameublement du Musée royal d'antiquités et restau- ration de l'ancien mobilier.	53,500 »	2,000 »	10,005 60	21,175 78	520 50
Ministère des Travaux publics					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,100,000 »	1,009,689 56	15,402 82	.	74,907 82
Loi du 27 juillet 1871 :					
1 ^o Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. — Solde de créances litigieuses	85,000 »	85,000 »	.	.	.
2 ^o Reconstruction des parties écroulées des musoirs du chenal de l'écluse maritime à Anvers. — Tra- vaux supplémentaires	157,400 »	74,393 84	54,175 26	4,692 88	4,158 02
3 ^o Approfondissement de la Sambre. — Solde d'une créance litigieuse	5,775 76	5,775 76	.	.	.
4 ^o Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complé- mentaire	20,254 90	9,307 59	9,955 92	700 50	511 09
A REPORTER. fr.	155,726,198 94	92,954,055 18	19,519,912 07	6,128,781 80	17,292,571 80

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. fr.	155,726,198 94	92,054,955 18	19,549,912 07	6,128,781 89	17,202,571 80
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports.	205,000 »	»	205,000 »	»	»
Loi du 27 juillet 1871 :					
§ 1. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes; subsides pour l'établissement de ponts sur la Meuse, l'Ourthe, l'Amblève.	500,000 »	»	240,507 52	250,456 55	166 13
§ 2. Prolongement de l'avenue de la Reine à Jaeken et dégagement des abords de la nouvelle église	250,000 »	»	210,000 00	35,978 00	3,921 20
§ 3. Construction de routes dans le Luxembourg	200,000 »	503 20	120,748 12	65,584 08	15,564 60
§ 4. Construction de routes de l'État dans le Limbourg	200,000 »	8,665 82	90,261 22	78,962 51	22,112 45
§ 5. Achat d'immeubles pour l'agrandissement du palais de la Nation et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de la Guerre. — Travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités 500,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 01					
RESTE. fr. 499,999 99	499,999 99	»	515,650 55	184,569 66	»
§ 6. Reconstruction des bâtiments du Conservatoire royal de musique à Bruxelles et construction d'une salle de concert	200,000 »	»	38,858 68	161,141 32	»
§ 7 a. Achèvement des nouvelles salles aux Musées de Bruxelles, restauration et appropriation des nouvelles salles	125,000 »	56,006 78	68,993 22	»	»
b. Établissement des appareils de chauffage dans les salles des divers Musées. 50,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 16					
RESTE. fr. 29,999 84	20,000 84	»	27,872 72	2,127 12	»
c. Achèvement des locaux de la bibliothèque. 20,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 86					
RESTE. fr. 19,008 14	19,008 14	4,458 05	8,325 47	7,254 04	»
A REPORTER. fr.	137,956,196 91	95,024,545 01	20,685,090 25	6,912,016 45	17,554,130 20

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	157,956,196 91	93,024,345 01	20,685,009 25	6,912,616 45	17,354,156 20
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 8. Travaux de restauration et d'agrandissement de l'ancienne porte de Hal occupée par le Musée royal d'armures et d'antiquités 86,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 08					
RESTE. . fr. 85,990 92	85,990 92	3,022 63	82,785 57	191 02	"
§ 9. Construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies à St-Gilles	500,000 "	"	5,205 08	551,777 11	163,017 81
§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 11. Amélioration de la Lys.	100,000 "	"	819 "	967 "	93,184 "
§ 12. Amélioration du régime de l'Yser	200,000 "	"	104,027 04	95,972 06	"
§ 13. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe	150,000 "	"	45,158 42	67,613 56	10,228 02
§ 14. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur.	1,500,000 "	"	150,563 08	183,540 94	1,166,286 98
§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers	1,000,000 "	"	"	20,480 50	970,519 50
§ 16. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job-in 't Goor	1,000,000 "	"	1,148 45	505,862 88	494,988 07
§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende.	281,000 "	"	94,377 01	152,111 72	34,511 27
§ 18. Part d'intervention de l'État dans la suppression du bief de Gravioule qui réunit à la Meuse le bras de l'Ourthe appelé Barbon, à Liège.	84,000 "	"	84,000 "	"	"
§ 19. Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège.	400,000 "	"	599,825 21	174 79	"
§ 20. Chemin de fer de ceinture, à Gand	1,000,000 "	"	669,805 45	550,142 97	51 58
§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	5,000,000 "	"	2,566,244 40	633,599 22	156 38
§ 22. Aménagement de la station d'Ostende; achèvement du bâtiment; construction sur le nouveau quai des bateaux à vapeur.	550,000 "	8,905 32	523,203 04	202,087 59	15,804 05
§ 23. Travaux dans la station de Gand	100,000 "	"	62,676 83	53,445 22	3,870 95
§ 24. Continuation des travaux des stations de Bruxelles (midi), de Bruxelles (nord), et de Schaerbeck.	500,000 "	"	426,655 14	72,862 61	504 25
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain.	500,000 "	"	100,096 95	106,152 13	293,750 92
A REPORTER. . . . fr.	140,137,196 85	93,030,272 06	25,599,497 72	9,656,406 57	20,845,010 58

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . fr.	140,137,196 85	93,036,272 96	25,590,497 72	9,056,406 57	20,845,010 58
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 26. Cont ^{es} des travaux de la station de Charleroi . . .	500,000 "	"	79,915 58	563,887 44	50,190 98
§ 27. Id. id. de Tournai. . .	500,000 "	"	508,145 66	180,641 22	11,213 12
§ 28. Id. id. de Liège . . .	100,000 "	"	54,713 75	45,280 23	"
§ 29. Id. id. de Mons . . .	100,000 "	"	99,853 84	146 16	"
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines	500,000 "	"	30,993 07	314,383 89	154,625 04
§ 31. Établissement d'une nouvelle station à l'extré- mité Est de la ville de Verviers; travaux d'extension dans les stations entre Liège et la frontière prus- sienne	400,000 "	"	234,077 16	163,697 29	225 33
§ 32. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers	4,000,000 "	372 00	1,623,173 87	2,360,830 81	15,595 42
§ 33. Travaux de parachèvement du réseau	2,000,000 "	"	1,705,438 97	196,561 03	100,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
§ 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi	750,000 "	191,605 75	405,011 57	83,451 20	71,951 68
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %	100,000 "	5,000 "	73,442 65	19,196 70	2,360 65
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Minimum de produit postal à assurer aux entrepre- neurs de paquebots-poste entre Anvers et New- York	500,000 "	"	"	"	500,000 "
A REPORTER. . . fr.	138,587,196 85	93,255,251 61	30,210,265 64	15,386,497 56	21,757,184 02

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1875.	
Report. . . . fr.	158,587,106 85	95,255,251 01	50,210,265 64	13,580,497 56	21,757,184 02
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 mars 1872 :					
1 ^o Extension du matériel et des transports . . .	10,780,000 *	•	7,605,753 42	5,174,655 07	1,012 01
2 ^o Construction de nouvelles remises aux locomotives	1,000,000 *	•	225,819 11	414,250 74	561,041 15
3 ^o Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	1,300,000 *	•	500,105 54	817,004 57	113,831 80
4 ^o Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies au railway. .	3,000,000 *	•	2,225,041 63	604,000 15	160,959 24
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 12 mai 1872 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres	615,000 *	•	410,000 *	205,000 *	•
Ministère de la Guerre.					
Loi du 25 mars 1872 :					
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement, qu'exige le transfert de l'académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre	450,000 *	•	92,887 41	252,786 37	104,326 22
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 20 mars 1872 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques . .	300,000 *	•	161,520 60	157,887 50	701 90
A REPORTER. . . . fr.	176,032,106 85	95,233,251 01	41,296,180 55	18,093,108 54	22,500,647 53

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. fr.	176,032,196 85	93,233,251 61	41,296,189 35	18,995,108 54	22,509,647 53
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 21 mai 1872.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques	750,000 »	»	611 68	90,004 45	659,585 89
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 21 mai 1872 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes et producteurs belges à l'exposition de Vienne en 1873	225,000 »	»	»	105,000 »	60,000 »
Loi du 21 mai 1872 :					
Dépenses d'amélioration aux armes de la garde civique.	43,355 02	»	25,502 97	19,667 »	383 05
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 20 mai 1872 :					
Continuation des travaux de construction d'un palais de justice à Bruxelles	975,000 »	»	900,000 »	75,000 »	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 21 mai 1872 :					
Part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn.	220,000 »	»	121,258 35	82,735 13	16,006 54
Loi du 24 mai 1872 :					
1° Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des canaux et rivières	500,000 »	»	124,780 »	375,070 45	140 55
A REPORTER. fr.	178,725,549 85	93,233,251 61	42,466,142 33	19,800,504 55	25,225,561 50

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	178,725,549 85	93,233,251 61	42,466,142 33	19,800,594 53	23,225,561 36
Ministère des Travaux publics (suite).					
2° Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	250,000 "	"	"	250,000 "	"
3° Achat d'immeubles rue de Louvain et de l'Orangerie à Bruxelles pour l'agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités.	250,000 "	"	8,810 "	228,077 53	12,212 67
4° Construction, d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand; acquisition des terrains et exécution des travaux . . .	60,000 "	"	57,688 65	2,311 53	"
5° Renouvellement des appareils de chauffage des grandes serres du Jardin Botanique à Bruxelles . .	75,000 "	"	9,183 50	54,882 23	10,034 27
6° Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	50,000 "	"	217 23	26,812 89	2,969 88
7° Travaux de construction, d'appropriation et de parachèvement des Musées de l'État.	100,000 "	"	110,962 26	63,291 60	13,746 14
8° Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution des travaux d'amélioration projetés au même canal	17,000 "	"	"	14,910 91	2,089 09
9° Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège	2,000,000 "	"	1,221,640 20	776,928 01	1,431 70
10° Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes d'Anvers	2,000,000 "	"	174,680 35	1,785,538 72	41,780 93
11° Travaux divers de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,800,000 "	"	4,000 "	1,595,988 73	200,011 25
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement de maisons d'école. . .	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	"
Amélioration à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement	1,000,000 "	"	97,500 "	888,810 "	13,690 "
A REPORTER. . . . fr.	187,597,549 85	92,233,251 61	45,150,824 01	25,187,040 34	25,526,427 20

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	187,507,549 85	95,255,251 61	45,150,824 61	25,487,046 54	23,520,427 29
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 24 mai 1872 :					
Transaction relative au procès pendant entre l'État et les ayants droit du sieur J.-B. Dutoit à l'oc- casion de l'établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys.	268,000 »	»	207,137 56	»	872 44
Ministères des Affaires Étrangères et des Travaux publics.					
Loi du 20 mai 1872.					
Exécution des travaux les plus urgents pour l'éta- blissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende :					
Ministère des Affaires Étrangères	475,000 »	»	»	»	475,000 »
— des Travaux publics	175,000 »	»	»	150 »	174,850 »
Ministère de la Guerre.					
Loi du 20 décembre 1872 :					
Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté, en 1841, au sieur De Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires	10,000 »	»	»	10,000 »	»
Ministère des Finances.					
Loi du 20 décembre 1872 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . . .	57,212 82	»	»	57,212 82	»
Loi du 18 décembre 1872 :					
Remboursement du solde de l'emprunt 5 p. % . . .	5,635,000 »	»	5,635,000 »	»	»
A REPORTER. . . . fr.	193,035,762 67	95,255,251 61	50,900,052 17	25,534,409 16	24,177,149 73

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	193,955,762 67	93,255,251 61	50,990,952 17	25,554,409 10	24,177,149 75
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 10 mars 1873 :					
Frais de révision de la pharmacopée officielle.	8,000 "	"	"	4,595 "	3,407 "
Ministère des Finances. —					
Loi du 20 mars 1875 :					
Subside alloué à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas	300,000 "	"	"	300,000 "	"
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 2 avril 1875 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'exposition internationale de Vienne en 1873	125,000 "	"	"	"	125,000 "
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 2 avril 1875 :					
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie	205,000 "	"	"	28,502 90	176,497 10
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 2 avril 1875 :					
Amélioration du matériel fixe et naval de la ligne d'Ostende à Douvres et achat d'un bateau dragueur	260,000 "	"	"	"	260,000 "
A REPORTER. . . . fr.	104,855,762 07	95,255,251 61	50,990,952 17	25,887,505 00	24,742,055 85

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . fr.	104,853,762 07	95,253,251 01	50,990,952 17	25,887,505 06	24,742,055 85
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 29 avril 1873 :					
Frais d'émission et de confection des titres de l'em- prunt de 240 millions de francs à 3 p. %	500,000 .	.	.	90,544 54	200,455 68
Loi du 10 juin 1873 :					
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires de cette opération	18,750,000 .	.	.	9,350,785 .	9,399,215 .
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 22 juin 1873 :					
Acquisition de terrains nécessaires à l'établissement d'un champ de manœuvres à Anvers.	400,000 .	.	.	370,076 50	20,025 50
Loi du 14 août 1873 :					
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Art. 1 ^{er} . Construction et aménagement de maisons d'école.	20,000,000 .	.	.	1,270,655 .	18,729,345 .
Ministère des Finances.					
—					
Art. 2. Somme due à la province de Brabant; frais d'instance et de contrat pour l'acquisition de l'an- cien dépôt de la Cambre	290,000 .	.	.	285,368 25	4,631 75
Loi du 16 août 1873 :					
Ministère de la Justice.					
—					
§ 1. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	1,500,000 .	.	.	1,101,262 53	398,737 47
A REPORTER. . . . fr.	236,093,762 07	93,253,251 01	50,990,952 17	58,575,056 08	53,404,522 21

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	250,093,702 67	93,233,251 01	50,900,952 17	58,375,036 68	53,494,522 21
Ministère de l'Intérieur.					
§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	975,000 »	»	»	165,198 84	809,801 16
Ministère des Travaux publics.					
§ 3 Raccordement de routes au chemin de fer . .	3,000,000 »	»	»	817,027 12	2,182,972 88
§ 4. Construction de ponts appartenant à des routes.	600,000 »	»	»	508,058 25	291,941 75
§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des hôtels des Ministères	500,000 »	»	»	»	500,000 »
§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie	1,000,000 »	»	»	998,452 37	1,547 63
§ 7. Restauration du Palais de Liège	300,900 »	»	»	100,021 71	190,878 29
§ 8. Appropriation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	350,000 »	»	»	119,811 69	230,188 31
§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand	100,000 »	»	»	30 46	159,969 54
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas	400,000 »	»	»	150,250 25	209,749 75
§ 12. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
§ 13. Amélioration de la Lys	250,000 »	»	»	»	250,000 »
§ 14. Amélioration de la Mandel	55,000 »	»	»	30,685 59	24,314 41
§ 15. Subside à la ville d'Ath pour travaux nécessités par la suppression d'un bras de la Dendre . .	55,000 »	»	»	»	55,000 »
§ 16. Amélioration de la Dyle	40,000 »	»	»	»	40,000 »
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	800,000 »	»	»	271,926 40	528,073 60
§ 18. Amélioration de la Grande Nèthe	120,000 »	»	»	»	120,000 »
§ 19. Amélioration du port d'Ostende	50,000 »	»	»	»	50,000 »
§ 20. Part de l'État dans les frais d'établissement des murs de quai du bassin de commerce à Ostende.	115,000 »	»	»	»	115,000 »
§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen	5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »
A REPORTER. . . . fr.	251,843,702 67	93,233,251 01	50,900,952 17	41,326,099 36	66,203,459 53

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible " " 1 ^{er} janvier 1871.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	251,845,762 67	93,253,231 61	50,990,952 17	41,526,099 36	66,205,459 53
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville.	500,000 °	"	"	403 70	499,594 50
§ 23. Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eccloo					
a. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle.	70,000 °	"	"	"	70,000 °
b. Écoulement des eaux de Caprycke vers le canal d'Heyst	20,000 °	"	"	"	20,000 °
c. Approfondissement et recreusement de Burggraeven-Stroom.	50,000 °	"	"	"	50,000 °
d. Recreusement de l'Eccloo-sch-Leyders	40,000 °	"	"	"	40,000 °
§ 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 °	"	"	"	200,000 °
§ 25. Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes.	100,000 °	"	"	"	100,000 °
§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	4,000,000 °	"	"	3,975,294 27	20,705 73
§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis à Liège	2,300,000 °	"	"	402,455 51	1,897,540 49
§ 28. Chemin de fer de ceinture à Gand	1,500,000 °	"	"	663,737 33	836,262 67
§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques	500,000 °	"	"	321,712 37	178,287 63
§ 30. Construction d'un steamer destiné au service entre Ostende et Douvres.	750,000 °	"	"	500,000 °	250,000 °
§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway	23,000,000 °	"	"	8,855,633 37	14,144,366 63
§ 32. Extension du matériel de traction et des transports	9,500,000 °	"	"	6,351,868 58	3,148,131 62
§ 33. Amélioration et extension des voies et du matériel Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1873 relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg)	18,000,000 °	"	"	8,606,582 65	9,393,417 35
Ministère des Finances.					
§ 34. Remboursement, à 550 francs par titre, des 114,460 actions ordinaires émises par la Grande Compagnie du Luxembourg	62,950,000 °	"	"	62,950,000 °	"
A REPORTER. . . . fr.	375,323,762 67	93,253,231 61	50,990,952 17	133,951,786 04	97,147,771 95

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1874 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. . . . fr.	575,535,702 07	95,255,251 61	50,990,952 17	155,951,786 94	07,147,771 95
Ministère des Finances (suite). —					
§ 35. Prix stipulé par l'article 25 de la convention du 31 janvier 1873 pour l'exécution de lignes nouvelles à raison de 200,000 francs par kilomètre, soit pour 250 kilomètres.	46,000,000 "	"	"	"	46,000,000 "
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 14 août 1873 :					
§ 1. Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	12,550 "	"	"	"	12,550 "
§ 2. Travaux de démolition et de nivellement des terrains de Charleroi	110,000 "	"	"	84,585 78	25,416 22
§ 3. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	40,000 "	"	"	"	40,000 "
§ 4. Approfondissement de la Sambre	10,000 "	"	"	"	10,000 "
§ 5. Créance arriérée du chef d'une acquisition de terrain pour les travaux de canalisation de la Dendre	558 94	"	"	538 04	"
Loi du 14 août 1873 :					
§ 1. Complément de l'éclairage de l'Escaut	150,000 "	"	"	"	150,000 "
Ministère de la Justice. —					
Loi du 17 août 1873 :					
ART. 1. Continuation des travaux de construction d'un Palais de Justice, à Bruxelles	25,000 "	"	"	25,000 "	"
Ministère de l'Intérieur —					
Loi du 16 août 1873 :					
ART. 1 a. Acquisitions d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État.	200,000 "	"	"	45,000 "	157,000 "
b. Acquisitions d'objets d'art et d'archéologie destinés au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	50,000 "	"	"	26,406 58	23,593 42
A REPORTER. . . . fr.	421,901,660 61	95,255,251 61	50,990,952 17	154,151,516 24	145,546,140 50

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1874.
		1871 ET ANNÉES antérieures.	1872.	1873.	
REPORT. fr.	421,901,060 61	05,253,251 61	50,990,952 17	134,131,516 24	145,546,140 59
Ministère des Finances.					
Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. 100 créées en vertu de la loi du 25 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, savoir :					
1 ^o en acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État.	12,861,600 .				
2 ^o en remboursement de la somme de 5,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871.	2,862,200 .				
	15,723,800 .	15,618,100 .	93,400 .	10,500 .	"
TOTAUX.	437,625,460 61	108,851,351 61	51,080,352 17	134,141,616 24	145,546,140 59

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1870 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECETTES					
EXERCICES.	PREVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	40,205,554 62	78,248 59	"	115,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,250 55	10,000,000 "	94,800,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,111 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,920,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,853 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,895,897 40	120,141,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 63	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,565,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	100,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,061 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	480,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,532,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,500 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,500 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,565 15
1856	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,104,654 49
1857	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	164,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,903,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1861	149,029,190 "	1,920,417 95	"	15,462,486 07	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,056,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,899 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,250,251 58	59,925,729 80	216,220,251 18
1868	169,190,780 "	"	956,758 41	52,410,581 65	202,557,900 07
1869	174,601,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
	4,968,466,124 50	145,104,385 55	180,547,204,08	440,209,882 50	5,725,217,507 52
	5,113,570,510 14				

exercices clos de 1830 à 1870 inclusivement.

RÉSULTATS.			
FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDANT des évaluations.	
26,502,221 50	"	"	
115,225,815 07	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,955,728 44	
96,701,577 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	776,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,713,250 24	"	5,494,915 99	
125,509,911 81	"	5,040,719 81	
114,857,424 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	150,690 75	"	
126,766,976 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
120,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 10	"	4,065,675 59	
152,075,052 50	"	5,840,252 04	
111,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,926,452 01	
155,880,759 57½	"	10,977,250 60½	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	4,021,745 26½	
172,254,411 84	"	5,815,316 92	
164,557,014 52½	"	6,501,849 51½	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97½	"	5,666,540 74½	
178,084,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,195,595 54	
211,992,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 93	
5,847,511,965 25	20,814,272 60	155,908,658 55	
	124,094,565 95		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1 ^{er} trimestre. 1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 131,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,595,401 81	"	164,595,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,958,557 45	1,167,450 39	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,102 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 99	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,479 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	356,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,730,483 27
1851.	115,456,059 16	4,707,743 12	169,024 04	320,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	131,466,736 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,501 17	2,625,149 25	134,594,253 50	2,127,599 51	132,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 05	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,236,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	7) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,200 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,024 04	850,111 71	1,955,870 45	148,300,542 25	1,720,804 55	146,579,557 02
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,370 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,500 60	504,026 05	1,551,755 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,050 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,593 16	1,591,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	3,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	661,999 11	3,401,465 82	182,425,604 25	2,655,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,655,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,132 50
	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	53,901,720 64	5,508,165,275 70	56,567,274 92	5,520,787,998 78

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

EXERCICES.	RÉSULTATS						
	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.
1850.	25,869,417 15	27,518,564 56	652,804 25	652,801 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.
1 ^{er} trimestre:	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,662 91
1851.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,161,565 97	158,500,918 95	.
1852.	88,005,710 44	91,901,974 94	54,605 48	.	88,055,515 92	91,961,974 94	.
1853.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	.
1854.	89,171,551 50	85,614,004 96	1,935,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,101,004 96	7,557,529 51
1855.	85,115,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 56	1,659,544 67
1856.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,009,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	.
1857.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07
1858.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.
1859.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,574,255 86	165,911,570 25	.
1860.	101,505,775 25	114,976,586 11	50,052 02	.	101,542,826 17	114,976,586 11	.
1861.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,468,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	.
1862.	105,055,328 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,693,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	.
1863.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,600 "	193,810,508 75	195,185,657 29	.
1864.	112,276,648 98	115,056,955 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,051 97	134,589,549 89	.
1865.	113,247,056 72	117,551,299 26	817,066 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	.
1866.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 81	127,572,574 99	.
1867.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.
1868.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 36	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29
1869.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,577,187 86	118,750,904 76	558,547 70
1870.	119,005,567 10	117,521,545 75	510,284 84	1,106,145 11	119,535,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1851.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,110 99	2,549,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	.
1852.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,659,549 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.
1853.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	.
1854.	159,568,195 50	156,561,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56
1855.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,546 41
1856.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,967 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 50
1857.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57	144,745,005 56	16,019,598 59
1858.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,880,679 62	8,254,091 77
1859.	155,612,571 17	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61	159,025,577 52	12,751,801 27
1860.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1861.	161,116,559 51	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	161,557,014 52	177,082,270 60	11,785,118 22
1862.	163,241,641 14	151,996,577 15	5,685,679 55	59,965,945 02	168,925,529 49	187,962,522 17	12,145,365 99
1863.	164,249,559 74	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,459 69	181,514,254 97	186,225,129 58	10,555,651 85
1864.	169,059,669 28	156,741,911 70	9,047,299 89	52,051,825 01	178,076,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58
1865.	168,841,101 51	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,764 85	187,047,478 55	205,206,671 54	5,559,154 25
1866.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,601,515 92	5,271,225 "
1867.	176,294,575 54	172,007,628 82	55,547,126 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52
1868.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,506,688 95	211,692,455 85	199,655,875 76	12,061,087 76
1869.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,871 15	205,441,109 40	216,967,800 59	.
	5,116,994,556 99	5,066,215,251 24	731,217,666 26	768,175,469 50	5,847,511,065 25	5,851,586,720 74	145,881,695 29

clos de 1830 à 1870 inclusivement (suite).

GÉNÉRAUX.					Observations.
EXCÉDANTS.					
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES reunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
3,025,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	3,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 10	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,600,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,507 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,055 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,504 42	10,665,569 99	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,059 08	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,366 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,520,352 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 99.	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 00	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 60	"	11,465,691 10	Le règlement en a été soumis à la Chambre le 12 novembre 1872.
90,000,589 54	155,751,249 60	167,687,112 84	165,801,955 22	147,876,712 71	
105 75	55,955,865 24		15,925,242 51		

(96)

ANNEXE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (Loi du 27 décembre 1822), versé en certificats de rentes remboursables, dits *losrenten*, portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État.

Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État.

Produit de l'emprunt de 12 millions de florins.

— — de 10 millions de florins

— — de 4^m millions de florins (100,800,000 francs).

— — du 18 juin 1835 (30 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$).

Subvention de guerre (Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835).

Produit de ventes de domaines (Loi du 26 septembre 1835).

— de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. $\frac{1}{2}$).

Remboursement du prêt à la Banque de Belgique (en vertu de la loi du 1^{er} janvier 1839)

Produit de la négociation des obligations, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844

— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$).

Produit des ventes de domaines	} Loi du 27 mai 1837.	904,488 88
		Loi du 30 juin 1840
	MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,026,494 86
	Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842.	159,072 83
	RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.	1,867,422 03

Produit de l'emprunt du 20 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c^t de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$)

Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842

Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la *British Queen*.

Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$

Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (84,656,000 francs de capital).

— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1843

— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848

— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1840, *Moniteur* n° 174.

Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société Générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855).

Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. $\frac{1}{2}$).

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,434 95	"	"	"	33,754,434 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,613,415 62	"	"	"	24,613,415 62	
21,591,030 "	"	"	"	21,591,030 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,364,163 74	"	"	"	27,364,163 74	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
100,810 15	"	"	"	100,810 15	
35,778,033 70	"	"	"	35,778,033 70	
3,806,897 40	"	"	"	3,806,897 40	
10,000,106 38	"	"	"	10,000,106 38	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 03	"	"	"	1,867,422 03	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 et, pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
493,826 67	"	"	"	493,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,817,076 89	"	"	"	10,817,076 89	
37,150,035 56	"	"	"	37,150,035 56	
16,362,993 19	"	"	"	16,362,993 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
26,130,000 "	"	"	"	26,130,000 "	
543,739,725 66	"	"	"	543,739,725 66	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de la négociation des titres à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)	
Produit de la négociation des titres à 2 1/2 p. 0/0, provenant de la caisse du pilotage	
Produit de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842	
Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. 0/0, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1852.	
Exercice 1850	85,240 75
— 1851	54,426 50
— 1852	120,856 80
— 1853	45,998 23
— 1854	57,922 27
— 1855	44,835 50
— 1856	48,612 05
— 1857	44,713 95
— 1858	39,052 92
— 1859	71,054 77
— 1860	74,206 46
— 1861	60,595 67
— 1862	92,787 58
— 1863	84,606 .
— 1864	85,705 12
— 1865	52,296 69
— 1866	65,588 27
— 1867	80,199 02
— 1868	77,954 52
Produit à titre de dépenses périmées	68,455 87
— 1849	70,416 05
— 1850	75,786 53
— 1851	54,542 02
— 1852	29,188 01
— 1853	18,000 65
— 1854	41,195 60
— 1855	55,472 82
— 1856	25,457 92
— 1857	54,435 78
— 1858	71,411 46
— 1859	68,514 39
— 1860	59,178 30
— 1861	54,602 05
— 1862	56,148 87
— 1863	24,901 98
— 1864	14,481 50
— 1865	17,907 55
— 1866	12,612 09
— 1867	18,655 25
	2,138,467 59

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
545,739,725 68	.	.	.	545,739,725 68	
55,248 20	.	.	.	55,248 20	
205,645 75	.	.	.	205,645 75	
19,699,440 47	.	.	.	19,699,440 47	
53,178 55	.	.	.	53,178 55	
2,089,294 52	17,907 55	12,612 00	18,653 25	2,138,467 39	
565,820,552 95	17,907 55	12,612 09	18,653 25	565,869,705 80	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs à 4 1/2 p. %/o)	45,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1874	394,887 45
Reste pour la partie renseignée au compte des exercices 1859 à 1873.	fr. 44,605,112 55
<hr/>	
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859.)	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escant, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. %/o, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er})	60,000,000 »
Excédant de produit au profit du Trésor	205 05
	Fr. 60,000,205 05
Portion de l'emprunt transférée à 1874	1,073,178 76
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1873.	fr. 58,927,116 27
<hr/>	
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. %/o, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor	3,500 »
	Fr. 60,003,500 »
<hr/>	
Fonds d'amortissement des dettes 4 1/2 p. %/o, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	
Produits de l'émission de titres à 4 1/2 p. %/o, pour couvrir le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869.)	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Société anonyme dite : <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> . (Loi du 22 décembre 1869.)	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud d'Anvers. (Loi du 10 janvier 1870.)	
Produit de l'émission des titres à 4 1/2 p. %/o, pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	
Produit de la vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870.)	
Produit de l'emprunt du 27 juillet 1871 (51,000,000 de francs, à 4 p. %/o).	49,980,000 »
Portion de l'emprunt restant à recouvrer	80 »
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1871 et 1873.	fr. 49,979,920 »
<hr/>	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	
A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,820,552 05	17,907 53	12,613 09	18,653 23	565,869,705 80	
45,600,851 84	2,563 43	1,897 28	.	44,605,112 55	
10,000,000	10,000,000 .	
18,068,570 18	589,599 90	560,599 36	374,633 53	10,793,222 09	
48,065,455 35	4,106,845 52	4,824,324 45	1,870,510 07	58,027,116 27	
3,993,095 92	.	.	.	3,993,095 02	
1,649,651 22	.	.	.	1,649,651 22	
60,003,500	60,003,500 .	
10,793,508 22	2,549,050 18	2,383,122 15	2,350,609 41	18,076,289 94	
162,096	162,096 .	
2,450,000	2,450,000 .	
2,200,000	2,200,000 .	
3,150,285 26	.	.	.	3,150,285 26	
1,000,000	1,000,000 .	
.	500,000 .	500,000 .	.	1,000,000 .	
.	24,572,350 .	17,865,100 .	7,544,470 .	49,070,920 .	
.	.	.	505,455 37	505,455 37	
771,057,524 00	32,598,116 58	26,145,455 51	12,054,352 73	845,455,440 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Versements effectués au Trésor par la Société des Bassins Houillers du Hainaut, soit à titre de bonification sur les obligations 4 $\frac{1}{2}$ p. % qui lui ont été remises par l'Etat en exécution de la loi du 25 février 1871 ainsi que sur les coupons d'intérêts attachés à ces obligations, soit à titre de remboursement des frais de confection de titres	
Produit de l'émission de titres 4 $\frac{1}{2}$ p. %, créés en exécution de la loi du 25 février 1871 :	
1 ^o Pour acquitter le prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'Etat par cette Société	12,861,600 •
2 ^o Pour lui rembourser la somme de 3 millions de francs affectée aux compléments d'installations, aux doubles voies, et dont elle avait fait l'avance au Trésor	2,862,200 •
	fr. 15,723,800 •
Produit de l'emprunt d'un capital effectif de 240 millions de francs à 5 %, autorisé par la loi du 29 avril 1873. L'article 1 ^{er} de ladite loi autorise le Gouvernement à contracter pour l'exécution de travaux d'utilité publique un emprunt de 240 millions de francs mais dont l'émission immédiate ne pouvait dépasser 184 millions de francs	
En vertu d'un arrêté royal et d'une décision ministérielle du même jour il a été émis un capital nominal de 250 millions de francs à 5 p. % aux conditions suivantes :	
a. 65,000,000 de francs par souscription publique, au taux de 81 p. %, payables à terme qui doivent produire	fr. 52,650,000 •
100,000,000 de francs négociés d main ferme, aux mêmes conditions	81,000,000 •
	} 133,650,000 •
b. 65,000,000 de francs négociés au taux de fr 77 20 c., payables au comptant	50,180,000 •
	Produit total effectif de l'émission fr. 183,830,000 •
Soit 170,000 francs de moins que le chiffre autorisé par la loi.	
Les versements effectués par les preneurs en 1873 ayant été de	100,755,550 •
	Il reste par conséquent à recouvrer fr. 83,074,450 •

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
771,957,524 00	52,308,116 58	26,145,455 31	12,954,352 73	845,455,449 52	
•	950,666 51	85,505 28	572 02	1,025,743 81	
•	15,618,100 •	95,400 •	10,500 •	15,723,800 •	
•	•	•	100,735,350 •	100,735,350 •	
771,957,524 00	48,055,883 09	20,326,360 59	113,608,554 75	960,958,323 33	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domain losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État fr.	
Autres dépenses pour ordre comprises dans le compte de l'État	
Dépenses périmées des exercices apurés.	
— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins	
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,000,000 de francs, à 5 p. %).	
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins	
Loi du 1 ^{er} mai 1834 fr.	10,000,000 »
— 18 juin 1836	14,524,163 74
— 26 mai et du 12 novembre 1837	9,066,448 57
— 25 mai 1838	23,200,807 82
— 28 décembre 1839	11,051,262 85
— 21 juin 1840	4,489,877 30
— 26 —	55,951,503 38
— 22 septembre 1842	24,000,000 »
— 7 mars 1845	300,000 »
— 15 avril 1845	7,060,000 »
— 16 août 1846	3,712,000 »
— 21 avril 1848	5,000,000 »
— 24 mai 1848	2,005,611 38
— 20 décembre 1851	1,500,000 »
— 25 avril 1853	4,880,000 »
— 21 mai 1854	1,000,000 »
Construction des chemins de fer.	3,500,000 »
— —	3,500,000 »
— —	1,000,000 »
— 31 décembre 1856	100,000 »
— —	5,820,000 »
— 30 mars 1857	70,000 »
— 19 décembre 1857	255,000 »
— 31 mars 1859	121,000 »
— 8 septembre 1859	4,850,000 »
— —	7,365,000 »
— 2 juillet 1860	40,000 »
— 6 —	152,000 »
— 18 —	1,000,000 »
— 2 juin 1861	2,000,000 »
— 10 mai 1862	5,899,000 »
— 27 août 1862	70,000 »
— 14 —	5,000,000 »
— —	3,000,000 »
A REPORTER. fr.	218,364,633 15

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES						
55,754,454 95	55,754,454 95	
1,484,212 12	1,484,212 12	
2,089,294 52	17,907 55	12,612 09	18,655 25	.	2,158,407 30	
46,205,354 62	46,205,354 62	
46,870,423 28	46,870,423 28	
27,713,040 48	27,713,040 48	
158,126,760 97	17,907 55	12,612 09	18,655 25	.	158,174,952 84	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	Report	fr.
	Report	218,364,635 13
Loi du 21 avril 1864		1,075,000 »
— 14 septembre 1864		6,000,000 »
— 30 décembre 1864		2,000,000 »
— 8 juillet 1865		2,800,009 »
— —		3,000,000 »
— —		5,000,000 »
— —		5,000,000 »
— —	(¹)	4,000,000 »
— —		4,000,000 »
— —		600,000 »
— —		300,000 »
— —		5,000,000 »
— 15 février 1866		9,000,000 »
— —		1,000,000 »
— 19 mai 1866		150,000 »
— 31 mars 1868		1,000,000 »
— —		500,000 »
— —		500,000 »
— —		700,000 »
— —		400,000 »
— —		300,000 »
— —		250,000 »
— 5 juin 1868		560,000 »
— —		520,000 »
— —		350,000 »
— —		55,000 »
— —		45,000 »
— 12 juin 1869		500,000 »
— —		3,500,000 »
— 30 juin 1869		1,500,000 »
— 3 juin 1870		500,000 »
— —		500,000 »
— —		500,000 »
— —		500,000 »
— —		900,000 »
— —		350,000 »
— —		350,000 »
— —		350,000 »
— —		200,000 »
— —		150,000 »
	A REPORTER	287,249,636 13

Construction des chemins de fer (suite).

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
158,125,759 97	17,907 55	12,612 09	18,653 25	.	158,174,932 84	<p>(1) On a rattaché au chemin de fer, le crédit de 4,000,000 de francs alloué par la loi du 8 juillet 1865, pour le service des installations maritimes à Anvers, et qui avait fait jusqu'ici l'objet d'un article spécial.</p>
158,125,759 97	17,907 05	12,619 09	12,653 25	.	158,174,052 84	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		287,249,635 13
Loi du 3 juin 1870		300,000 »
— — — — —		1,500,000 »
— 24 février 1871		a) 6,500,000 »
— 27 juillet 1871		85,000 »
— — — — —		205,000 »
— — — — —		400,000 »
— — — — —		1,000,000 »
— — — — —		3,000,000 »
— — — — —		550,000 »
— — — — —		100,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		100,000 »
— — — — —		100,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		400,000 »
— — — — —		4,000,000 »
— — — — —		2,000,000 »
— 2 mars 1872		10,780,000 »
— — — — —		1,000,000 »
— — — — —		1,300,000 »
— — — — —		3,000,000 »
— 24 mai 1872		2,000,000 »
— — — — —		2,000,000 »
— — — — —		1,800,000 »
— 16 août 1873		4,000,000 »
— — — — —		2,500,000 »
— — — — —		1,500,000 »
— — — — —		23,000,000 »
— — — — —		9,500,000 »
— — — — — (Lignes du Luxembourg)		18,000,000 »
— — — — — (Remboursement des actions de la G ^d e C ^{ie} du Luxembourg)		62,950,000 »
— — — — — (Construction de lignes nouvelles)		46,000,000 »
		409,119,635 13
	310 02	
	1,996,527 13	
	665 35	
	• 60	
	185 09	
	553 01	2,002,848 15
	2,915 55	
	601 21	
	1,090 13	
	• 06	
		497,116,786 98

À DÉDUIRE: Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1863, de 1864, de 1867, de 1868, de 1870 et de 1871.

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES anterieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
ORDINAIRES.						
158,125,759 97	17,907 55	12,612 00	18,053 23	.	-158,174,032 84	
268,900,853 78	11,812,715 19	30,686,738 50	107,025,061 37	78,601,418 14	497,116,786 98	a) Ce crédit comprend 300,000 francs pour le service des telegraphes electriques.
427,026,613 75	11,830,622 74	30,699,350 50	107,043,714 60	78,601,418 14	655,201,719 82	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		Report. fr.
Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % créées en vertu de la loi du 23 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, savoir :		
1°	En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., qu'elle a cédés à l'Etat.	12,861,800 »
2°	En remboursement de la somme de 3,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette Société que l'Etat exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871.	2,862,200 »
		15,723,800 »
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés		500,000 »
		500,000 »
		— 12 juin 1860 400,000 »
		— 3 juin 1870 500,000 »
		— 31 décembre 1870 1,000,000 »
		— 24 mai 1872 500,000 »
		— 16 août 1875 3,000,000 »
		6,400,000 »
Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur).		
Loi du 26 septembre 1835		1,490,000 »
— 18 juin 1836 (réservé en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836).		1,000,000 »
— 17 avril 1845		4,466,426 60
— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale)		62,504 47
Rachat de la Sambre canalisée		7,018,731 07
(Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)		3,910,082 80
Payements du Gouvernement actuel		5,910,082 80
— — — — — précèdent		155,527 78
Créance de la dame veuve Thirionnet (N. 65,001 86 c ⁵)		155,527 78
DÉPENSE TOTALE. fr.		18,071,541 74

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
427,030,615 75	11,850,622 74	50,609,550 59	107,043,714 60	78,691,418 11	655,291,719 82	
"	15,618,100 "	95,400 "	10,500 "	"	15,725,800 "	
1,661,787 07	686,509 45	598,466 44	1,266,590 56	2,187,046 48	6,400,000 "	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	
7,018,751 07	"	"	"	"	7,018,751 07	
455,887,151 89	28,155,052 19	51,595,917 05	108,520,405 16	80,878,464 62	684,611,250 89	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855			
	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850 fl. 100,000	»	211,640 21
	— — — du 14 avril		2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1850 au 1 ^{er} août 1840)		4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal)		1,000,000 »
Rachat du canal de Char-	— 12 mars 1856 (—)		214,000 »
leroi	— 12 juillet 1865 (—)		165,000 »
(Loi du 1 ^{er} juin 1859, ap-			
prouvant la convention du			
6 novembre 1854.)			
	Payements faits par le Gouvernement actuel		8,465,109 87
	— — — précédent (2,900,000 florins)		6,137,566 15
	DÉPENSE TOTALE fr.		14,002,676 »
	Loi du 18 juin 1856		350,000 »
	— 12 novembre 1857		955,551 45
	— 25 mai 1858		2,577,225 88
	— 28 décembre 1859		968,757 15
Construction de routes pa-	— 21 juin 1840		510,122 61
vées et empierrées	— 26 —		2,660,562 95
	Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858		8,000,000 »
	Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837)		515,000 »
	— — — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861)		40,000 »
			555,000 »
	Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837)		
	Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839)		
	Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840)		
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
435,887,151 89	28,155,052 19	51,595,217 03	108,520,405 16	80,878,464 02	684,014,250 89	
4,555,716 62	"	"	"	"	4,555,716 62	
8,442,297 45	122 89	688 46	"	22,001 07	8,465,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	8,000,000 "	
555,000 "	"	"	"	"	555,000 "	
2,979,899 15	"	"	"	"	2,979,899 15	
3,806,897 40	"	"	"	"	3,806,897 40	
5,549,600 "	"	"	"	"	5,549,600 "	
467,444,542 40	28,155,155 08	51,595,905 49	108,520,405 16	80,900,465 60	716,194,475 91	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		MONTANT des recettes	MONTANT des dépenses.
Acquisitions de biens avoisinants ou enclavés dans le domaine de Laeken.	Loi du 27 mai 1837	100,000 »	89,651 82
	— 30 juin 1840	660,000 »	659,445 57
	— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>).	760,000 »	749,077 59
	— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>).	500,000 »	159,072 85
Montant des acquisitions			908,150 22
Crédits non consommés par les dépenses.			351,849 78
		1,260,000 »	1,260,000 »
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842</i>)			1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841			327,352 »
			1,847,352 48
Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 22 février 1842</i>)			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg	Loi du 29 septembre 1842.		2,000,000 »
	— 8 juillet 1865	(¹) 2,000,000 »	
	— 27 juillet 1871		200,000 »
	—		200,000 »
(¹) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.			4,400,000 »
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	Loi du 25 septembre 1842		1,500,000 »
	— 15 mai 1847		540,000 »
	— 10 juin 1851		108,000 »
			2,148,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854			4 37
Reste pour dépense réelle.			2,147,995 63
			A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
467,444,542 49	28,155,155 08	51,593,905 40	108,320,405 16	80,900,465 69	716,194,473 91	
749,077 59	749,077 59	
1,847,332 48	1,847,332 48	
150,000	150,000 .	
5,971,820 13	14,700 36	211,009 54	162,059 56	30,510 61	4,400,000 .	
2,147,995 63	"	.	.	.	2,147,995 63	
476,510,768 12	28,149,855 44	51,604,914 85	108,485,364 72	80,939,076 30	725,488,870 41	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842		1,750,000
	— 24 juillet 1844		1,110,000
	— 24 septembre 1845		950,000
	— 18 juin 1846		200,000
	— 15 mai 1847		280,000
	— 17 avril 1848		154,000
	— 7 juin 1855		500,000
	— 1 ^{er} juillet 1859		50,000
	— 8 septembre 1859		1,400,000
	— 17 février 1860 (solde)	1,545 75	900,000
	A DÉDUIRE: excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	88 12	
			1,257 05
			7,098,257 05
A DÉDUIRE: excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870			11,483 56
			7,083,774 07

Canal de Selzaete	A la mer du Nord	Loi du 26 juin 1842	1,250,000
	Première section	— 18 juillet 1846	550,000
		— 28 mars 1847	650,000
	Deuxième section	— 17 avril 1848	100,000
		— 28 mars 1847	720,000
		— 17 avril 1848	455,000
	A la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850)		400,000
	Construction de la quatrième et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854)		150,000
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855)	555,000	425,000
	A DÉDUIRE: excédant annulé dans la comptabilité de 1855	254,708 85	
			300,295 15
			4,740,295 15
A DÉDUIRE: excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	275 06		
— — — — — 1868	8,557 75		
			8,832 81
			4,751,460 34

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
470,510,768 12	28,140,855 44	51,004,914 85	108,483,564 72	80,959,976 50	725,488,879 41	
7,083,774 07	7,083,774 07	
4,751,460 54	4,751,460 54	
488,120,002 55	28,140,855 44	51,604,914 85	108,483,564 72	80,959,976 50	757,504,115 82	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES.

		REPORT. fr.
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 3 novembre 1842 (Loi du 21 mai 1843)		
Rachat du capital de 80,000,000 de florins à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 65 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 3 novembre 1842		
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	Loi du 9 juillet 1845	977,505 66
	— 22 avril 1864	718,457 50
	— 5 mars 1866	655,000 »
	— 25 mai 1868	625,000 »
	— 28 juin 1869	625,000 »
	— 30 mars 1870	1,250,000 »
	— 20 février 1871	250,000 »
	— 12 mai 1872	615,000 »
	— 2 avril 1875	260,000 »
	— 16 août 1873	750,000 »
		6,685,801 16
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	{ 1865 1 81	461 45
	{ 1869 20 »	
	{ 1870 379 64	
		6,685,399 71
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine et le canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 »
	— 15 mai 1847	580,000 »
	— 2 juin 1861	1,000,000 »
	— 14 août 1862	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865	1,000,000 »
	— 27 juillet 1871	1,000,000 »
	— 16 août 1875	1,000,000 »
		6,420,000 »
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Teuveeren. (Loi du 17 avril 1854.)		
Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	Loi du 16 mai 1845	5,500,000 »
	— 22 mars 1848	2,000,000 »
	— 18 mai 1848	800,000 »
	— 17 juillet 1849	800,000 »
	— 4 juin 1850	500,000 »
	— 5 mars 1858	8,571 56
	— 8 septembre 1859	210,000 »
	— 2 juin 1861	1,400,000 »
	— 12 —	1,510 52
	— 14 août 1862	600,000 »
— 14 septembre 1864	105,000 »	
— 12 juillet 1865	40,000 »	
		10,144,881 88
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
488,126,002 33	28,149,855 41	51,604,914 85	108,483,364 72	30,959,976 50	757,504,115 82	
a) 605,174 60	•	•	•	•	605,174 60	a) Déduction faite d'une somme de 2,948,084 fr. 70 c., pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 •	•	•	•	•	84,656,000 •	
4,175,599 71	817,455 05	411,497 59	735,400 •	517,649 58	6,685,599 71	
5,690,054 05	408,070 96	275,770 29	555,116 05	1,494,988 67	6,420,000 •	
59,402 65	•	•	•	•	59,402 65	
10,112,151 59	•	•	•	52,750 59	10,144,881 88	
591,402,165 05	29,575,579 45	52,520,182 51	109,769,880 75	82,985,564 04	845,852,072 66	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Mesures relatives aux subsistances.	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000	»
	— 20 septembre 1846	1,500,000	»
	— 6 mai 1847	500,000	»
	— 31 décembre 1847	500,000	»
		4,500,000	»
	Crédits non consommés par les dépenses.	16,159	90
	RESTE.	4,283,840	10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (<i>Ministère des Finances</i>).			
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000	»
	— 28 mars 1847	250,000	»
	— 17 avril 1848	400,900	»
	— 17 juillet 1849	500,000	»
	— 4 juin 1850	550,000	»
	— 20 décembre 1851	2,500,000	»
	— —	1,500,000	»
	— 7 juin 1855	1,200,000	»
	— 12 mars 1856	1,754,000	»
	— 5 mars 1858	1,500,000	»
	— 8 septembre 1859	900,000	»
	— —	525,000	»
	— —	550,000	»
	— —	350,000	»
	— 14 août 1862	400,000	»
	— 12 juillet 1865	50,000	»
— 5 juin 1870	450,000	»	
— 16 août 1873	500,000	»	
		14,239,000	»
Réaménagement du polder de Lille.	Loi du 18 avril 1846	508,000	»
	— 17 avril 1848	12,000	»
		520,000	»
	À REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
591,402,165 05	29,575,579 45	32,520,182 51	109,709,886 75	82,985,504 94	845,852,072 06	
4,285,840 10	4,285,840 10	
262,500 "	262,500 "	
13,295,556 57	62,119 42	154,655 65	105,194 05	645,695 75	14,350,000 "	
520,000 "	520,000 "	
600,761,841 70	29,437,498 85	52,454,856 14	109,875,075 40	85,629,060 67	865,158,512 76	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		REPORT.	fr.
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 29 décembre 1846		150,000 »
	— 25 mars 1840		350,000 »
	— 6 juin 1851	fr. 600,000 »	
	Excédant de ce crédit annulé	4 15	
			599,995 85
	Loi du 25 mars 1853		75,000 »
			1,174,995 85
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Haumann. (Loi du 8 mars 1847.)			
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)			
Acquisition des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.)			
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 20 décembre 1846		500,000 »
	— 18 avril 1848		2,600,000 »
	— 21 juin 1849		500,000 »
	— 50 décembre 1855		500,000 »
			1,500,000 »
			4,800,000 »
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Loi du 15 avril 1848	3,000,000 »	
	Excédant de ce crédit annulé	2,200,000 »	
			6,800,000 »
	Loi du 5 avril 1852		4,700,000 »
	— 11 juin 1855 (démolition des forteresses)	5,500,000 »	
	Excédant de ce crédit annulé	11,600 »	
			5,489,000 »
	Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)		1,756,000 »
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,435,000 »	
	Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856.)	77,570 »	
		2,557,450 »	
Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)		280,000 »	
— (id. id.)		74,900 »	
— (id. id.)		756,750 »	
— (id. id.)		288,061 86	
			20,482,141 86
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
609,761,841 70	29,457,498 85	52,454,856 14	109,875,075 40	85,629,060 67	865,158,312 76	
1,174,995 85	•	•	•	•	1,174,995 85	
165,000	•	•	•	•	165,000 •	
580,000 •	•	•	•	•	580,000 •	
490 000 •	•	•	•	•	490,000 •	
4,800,000 •	•	•	•	•	4,800,000 •	
616,771,857 55	29,457,498 85	52,454,856 14	109,875,075 40	85,629,060 67	872,168,508 61	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		REPORT. fr.	20,482,141 86
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre (suite).	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)		2,560,288 14
	— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)		2,359,760 »
	— 11 mars 1859 (matériel du génie)		77,570 »
	— 21 mai 1859 (matériel et constructions)		6,954,400 »
	— — (id. id.)		889,200 »
	— — (id. id.)		1,138,270 »
	— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie)		1,142,146 44
	— — (id. id. id.)		700,000 »
	— — (id. id. id.)		1,800,000 »
	— — (id. id. id.)		2,251 40
	— — (id. id. id.)		500,000 »
	— — (id. id. id.)		1,200,000 »
	— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie)		113,000 »
	— — (id. id.)		150,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)		2,500,000 »
	— — (id. du génie)		42,348 »
	— — (id. de l'artillerie)		411,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)		40,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)		1,000,000 »
	— — (id. id.)		1,000,000 »
	— — (id. id.)		700,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)		35,910 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)		100,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)		6,000 »
	— — (id. du génie)		1,061 40
	— — (id. de l'artillerie)		300,000 »
	— — (id. id.)		203,000 »
	— — (id. id.)		500,000 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)		110,000 »
	— 8 mai 1861 (id. du génie)		3,717 »
	— — (id. de l'artillerie)		350,000 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)		50,000 »
		A REPORTER. fr.	47,402,064 24

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES- antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS Disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
610,771,837 55	29,457,498 85	52,454,856 14	109,875,075 40	85,620,000 67	872,168,508 61	
610,771,837 55	29,457,498 85	52,454,856 14	109,875,075 40	85,620,000 67	872,168,508 61	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.	REPORT. fr.
			47,402,004 24
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre (suite).	Loi du 8 mai 1861 (matériel du génie)		795,475 76
	— — (id. de l'artillerie)		157,000 *
	— — (id. id.)		18,754 54
	— 21 avril 1864 (id. id.)		100,000 *
	— — (id. id.)		59,450 *
	— 8 mai 1861 (id. id.)		100,000 *
	— — (id. id.)		150,000 *
	— — et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie)		40,500 *
	— 21 avril 1864 (matériel de l'artillerie).		100,000 *
	— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie, crédit extraordinaire de 3,400,000 francs). Dépensé en 1867		542,977 17
	— — (— —). Dépensé en 1868		4,522,507 54
	— — (— —). Dépensé en 1869		5,068,521 40
	— — (— —). Dépensé en 1870		47,518 40
	— — (— —). Dépensé en 1871		18,875 40
	— 8 mai 1861 (matériel de l'artillerie).		77,948 70
— 2 avril 1875 (transformation de l'armement de la gendarmerie).		205,000 *	
			(1)57,584,150 04
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité commu- nale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	Loi du 14 juin 1850		450,000 *
	— 20 décembre 1851		600,000 *
	— 7 mars 1859		1,000,000 *
	— —		1,000,000 *
	— 2 juin 1861		150,000 *
	— 26 décembre 1862		500,000 *
	— 8 juillet 1865		2,000,000 *
	— 6 juin 1867		100,000 *
	— 31 décembre 1870		1,000,000 *
	— 24 mai 1872		1,000,000 *
			7,800,000 *
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de		1855. 81	7,800,000 *
		1854. 509 27	559 08
		1875. 40 *	
			7,700,440 92
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS Disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
616,771,857 53	29,457,498 85	52,454,856 14	109,875,075 40	83,629,060 07	872,168,508 61	
57,560,274 55	18,875 49	"	28,502 00	176,497 10	57,584,150 04	(1) On n'a plus repro- duit ici les crédits extra- ordinaires de 15,220,000 francs et de 9,956,850 francs alloués par les lois des 2 et 30 sept. 1870, ces crédits ayant été rattachés au Budget et prélevés sur les voies et moyens ordinaires.
5,761,574 77	758,751 "	356,219 "	892,661 "	50,455 15	7,799,440 02	
679,805,486 87	30,215,105 34	52,811,055 14	110,766,259 50	83,856,012 02	957,551,809 57	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT.	fr.
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État.	Loi du 4 juin 1850.	250,000	»
	— 20 décembre 1851.	150,000	»
	— 7 avril 1854.	170,000	»
	— 31 décembre 1856.	180,000	»
	— 27 mai 1859.	226,000	»
	— 6 août 1862.	325,000	»
	— 21 avril 1864.	100,000	»
	— 22 mars 1865.	300,000	»
	— 9 mai 1866.	650,000	»
	— 12 juin 1869.	160,000	»
	— 26 mars 1872.	300,000	»
— 10 août 1873.	500,000	»	
		5,511,000	»
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851.	4,500,000	»
	— 1 ^{er} juillet 1858.	110,000	»
	— 6 juillet 1860.	350,000	»
	— 14 août 1862.	510,000	»
	— 12 juillet 1865.	140,000	»
	— 27 juillet 1871.	1,100,000	»
	— 14 août 1873.	40,000	»
		6,750,000	»
Canalisation de la Meuse. — Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	Loi du 26 décembre 1861.	8,000,000	»
	— 2 juin 1861.	1,600,000	»
	— —	225,000	»
	— 14 août 1862.	1,400,000	»
	— 1 ^{er} juin 1863.	1,400,000	»
	— 14 septembre 1864.	2,000,000	»
	— 8 juillet 1865.	2,000,000	»
	— 5 juin 1868.	11,718	»
	— 3 juin 1870.	550,000	»
	— 27 juillet 1871.	1,500,000	»
	— 27 —	84,000	»
— 16 août 1873.	1,000,000	»	
		19,570,718	»
A déduire : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité.	De 1862.	50	98
	De 1869.	10	76
	De 1870.	15	16
		56	90
		19,570,661	10
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES						
079,895,486 87	50,215,105 54	32,811,035 14	110,790,239 30	85,830,012 92	937,551,899 57	
2,481,801 51	27,811 34	102,617 95	439,599 87	179,070 53	5,311,000 *	
5,535,869 40	1,017,745 70	79,707 84	"	118,070 06	6,750,000 *	
15,087,022 65	417,465 72	1,165,661 48	210,950 12	2,711,574 15	19,570,661 10	
702,076,240 23	51,678,124 10	54,217,072 41	111,400,778 29	86,845,545 64	967,185,560 67	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »
	— 6 juillet 1860	10,000 »
	— 26 août 1862	15,013 78
		5,125,013 78
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		1,265 28
		5,121,750 50
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »
	— 12 mars 1856	1,000,000 »
	— 5 mars 1858	700,000 »
	— 8 septembre 1859	1,540,000 »
	— —	765,000 »
	— 14 août 1862	500,000 »
	— 12 juillet 1865	50,000 »
— 5 juin 1868	8,670 »	
		5,552,670 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		420 55
		5,552,249 47
Amélioration du canal de Bruges à Ostende	Loi du 5 juin 1870	250,000 »
	— 27 juillet 1871	250,000 »
		500,000 »
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende)	400,000 »
	— 7 juin 1855 (—)	500,000 »
	— 12 mars 1856 (—)	640,000 »
	— 5 mars 1858 (—)	700,000 »
	— 8 septembre 1859 (—)	650,000 »
	— — (—)	505,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000 »
	— — (port de Nieupoort)	200,000 »
	— 14 août 1862 (—)	300,000 »
	— 1 ^{er} juin 1863 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000 »
		5,835,000 »
A REPORTER. fr.		5,835,000 »

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
702,070,240 25	51,078,124 10	54,217,072 41	111,400,778 20	86,845,345 64	907,185,560 67	
5,121,750 50	"	"	"	"	5,121,750 50	
4,085,795 66	27,108 59	"	"	550,285 22	5,352,249 47	
"	"	178 75	142,862 02	356,959 25	500,000 "	
711,003,786 30	51,705,292 69	54,217,251 14	111,609,640 31	87,501,500 11	976,157,560 64	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		8,855,000 »
	Loi du 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	300,000 »
	— — (port de Blankenberghe)	300,000 »
	— — (port de Nieuport)	1,000,000 »
	— 8 mars 1867	250,000 »
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)	240,000 »
	— — (—)	100,000 »
Amélioration des ports et côtes (suite)	— — (port d'Ostende)	150,000 »
	— 3 juin 1870 (—)	75,000 »
	— — (—)	158,500 »
	— — (port de Blankenberghe)	55,000 »
	— — (ports de Blankenberghe et de Heyst)	175,000 »
	— — (défense des côtes)	300,000 »
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000 »
	— 16 août 1873 (—)	50,000 »
		9,249,500 »
	Loi du 20 décembre 1851	650,000 »
	— 8 septembre 1859	1,000,000 »
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	— 5 juin 1868	600,000 »
	— 12 juin 1869	40,000 »
	— 27 juillet 1871	580,000 »
	— 14 août 1873	5,775 76
	— —	12,350 »
	— —	10,000 »
		2,698,134 76
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
	— 5 mars 1858	63,148 59
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »
	— —	1,000,000 »
Amélioration de la Dendre.	— 1 ^{er} juin 1863	2,000,000 »
	— 8 juillet 1865	2,500,000 »
	— 5 juin 1868	1,800,000 »
	— 16 août 1873	55,000 »
	— 14 —	538 04
		9,398,687 33
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1870 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
711,065,786 50	31,705,202 69	31,217,251 14	111,609,640 31	87,561,590 11	976,157,560 64	
6,066,155 04	352,159 52	567,125 *	557,066 64	826,115 80	9,249,500 *	
2,451,588 76	80,215 08	135,060 17	25,886 96	24,683 79	2,698,154 76	
1,200,000 *	*	*	*	"	1,200,000 *	
8,870,418 98	13,391 53	71,072 23	67,831 20	375,973 50	9,598,687 55	
750,531,729 17	52,151,058 62	54,091,406 54	112,241,525 11	88,788,563 20	998,705,882 75	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	
Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
— 12 juillet 1865	17,000 »
— 5 juillet 1868	16,267 »
— —	60,000 »
— 5 juin 1870	40,000 »
— —	400,000 »
— 16 août 1873	40,000 »
— —	800,000 »
— —	120,000 »
	1,793,267 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de	
1866	269 45
1868	» 48
1872	8 80
	278 73
	1,792,988 27
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1832).	
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855).	120,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	119,885 »
	117 »
Port d'Anvers.	
Loi du 5 juin 1868	120,000 »
— —	260,000 »
— 12 juin 1869	50,000 »
— 5 juin 1870	500,000 »
— 27 juillet 1871	157,400 »
— —	1,000,000 »
	2,067,517 »
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855)	
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erque- linnes, et d'un canal de Mons à la Sambre.	
Loi du 27 mai 1856.	527,695 55
— 5 mars 1858	804 69
	528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écou- lement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendacle et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France	
Loi du 8 mars 1858	500,000 »
— 8 septembre 1859.	900,000 »
— —	550,000 »
— 27 juillet 1871	200,000 »
— —	150,000 »
	2,280,000 »
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
750,551,720 17	52,151,058 62	54,991,406 54	112,241,525 11	88,788,565 29	998,705,882 73	
392,097 07	160,551 44	250,410 80	271,926 40	708,122 50	1,792,088 27	
215,000 "	"	"	"	"	215,000 "	
378,894 05	259,580 85	125,684 08	54,571 58	1,268,986 04	2,067,517 "	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
528,500 22	"	"	"	"	528,500 22	
1,838,398 80	2,562 14	147,185 46	164,156 52	127,696 99	2,280,000 "	
735,702,520 "	52,582,555 05	35,514,686 88	112,711,070 41	90,895,168 88	1,005,404,888 22	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.	
Travaux de l'église de Laeken	Loi du 3 juin 1850	400,000	»
	— 9 janvier 1861	50,000	»
	— 1 ^{er} juin 1866	150,000	»
	— 30 mai 1866	550,000	»
	— 27 juillet 1871	250,000	»
		1,200,000	»
Construction et ameublement d'écoles	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	»
	— 31 mai 1859	1,000,000	»
	— 14 mars 1863	1,000,000	»
	— 15 juillet 1864	1,000,000	»
	— 7 avril 1865	1,000,000	»
	— 8 juillet 1865	5,000,000	»
	— 20 juin 1869	1,000,000	»
	— 3 juin 1870	1,000,000	»
	— 27 février 1871	1,000,000	»
	— 24 mai 1872	1,000,000	»
	— 14 août 1875	20,000,000	»
		54,000,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869, 1870, 1871 et 1872.	1,087	»	
	229 61	»	
	58 79	»	1,816 40
	51	»	
	450	»	
		33,008,183 60	
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1868.)		20,000,000	»
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1850	18,925,000	»
		10,000,000	»
	— 12 septembre 1864	5,575,000	»
	— 5 juillet 1869	1,500,000	»
	— 10 janvier 1870	14,000,000	»
— 2 septembre 1870	2,150,000	»	
		72,150,000	»
	A REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
753,702,520 "	52,582,555 05	55,514,086 88	112,711,079 41	90,895,168 83	1,003,404,888 22	
950,000 "	"	210,000 90	55,978 90	5,921 20	1,200,000 "	
11,873,789 60	1,054,565 "	1,069,829 "	1,270,655 "	18,729,545 "	55,098,185 60	
275,000 "	"	"	"	"	275,000 "	
57,440,228 55	5,861,058 05	2,554,156 61	1,255,064 81	7,259,512 20	72,150,000 "	
804,241,537 95	57,498,136 08	59,148,772 50	115,255,078 12	116,885,947 28	1,115,028,071 82	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Canalisation de la Lys et de la Mandel	Loi du 8 septembre 1859	300,000 »
	— 14 septembre 1864	350,000 »
	— — — — —	250,000 »
	— 8 juillet 1865	250,000 »
	— 30 mai 1866	100,000 »
	— 5 juin 1868	300,000 »
	— — — — —	14,000 »
	— 3 juin 1870	140,000 »
	— — — — —	75,000 »
	— 27 juillet 1871	100,000 »
	— 24 mai 1872	208,000 »
	— 16 août 1873	250,000 »
	— — — — —	55,000 »
		2,598,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1870	736 58
	—	2,537 71
	—	1,432 59
	1872	986 49
		5,693 57
		2,592,306 65
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	Loi du 8 septembre 1859	700,000 »
	— 14 septembre 1864	550,000 »
	— 30 mai 1866	160,000 »
	— — — — —	150,000 »
		1,540,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		» 03
		1,539,999 97
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859	1,200,000 »
	— — — — —	800,000 »
	— 8 juillet 1865	5,000,000 »
	— 31 mars 1868	1,000,000 »
	— 20 mai 1872	975,000 »
	— 10 août 1873	1,500,000 »
— 17 — — — — —	25,000 »	
		8,500,000 »
A REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
804,241,537 95	37,408,136 08	59,148,772 50	115,255,678 12	116,385,947 28	1,115,028,071 82	
1,405,250 10	56,955 74	261,851 51	86,564 17	493,918 22	2,592,506 63	
1,559,999 97	1,559,999 97	
5,984,555 57	15,464 65	900,000 .	1,201,202 55	598,797 47	8,500,000 .	
815,259,512 48	57,570,554 45	40,510,605 70	116,541,241 82	117,778,602 97	1,125,460,578 42	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
	675,000	»
	1,100,000	»
	1,000,000	»
	700,000	»
	180,000	»
Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal, à Bruxelles.	500,000	»
	90,000	»
	700,000	»
	500,000	»
	750,000	»
	5,005,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875	150	05
	5,994,849	97
	500,000	»
	400,000	»
	450,000	»
	250,000	»
	200,000	»
	500,000	»
	1,000,000	»
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège.		
Travaux d'appropriation du Palais ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.)		
	500,000	»
	1,000,000	»
	1,000,000	»
	3,250,000	»
	5,750,000	»
	105,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	8,508	75
	96,601	25
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
813,250,512 48	37,570,554 45	40,310,003 70	116,541,244 82	117,778,062 97	1,125,460,378 42	
a) 3,990,792 17	702,325 84	811,076 52	375,458 32	115,107 12	5,994,840 97	(a) Y compris 700,000 francs, montant du crédit alloué par la loi du 25 décembre 1865, et qui a ait fait jusqu'ici l'objet d'un article spécial.
1,221,531 .	82,244 20	68,072 77	336,697 30	191,054 73	1,900,000 .	
324,995 46	324,995 46	
2,705,246 15	016,304 08	844,984 .	782,560 .	800,815 77	5,750,000 .	
90,691 25	00,691 25	
821,598,368 51	38,971,518 57	42,055,330 00	118,035,000 44	118,885,730 50	1,130,526,015 10	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT.	fr.
Acquisition d'œuvres d'art anciennes.	Loi du 2 juin 1861	250,000	»
	A DÉDUIRE Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	47 09	
	Loi du 30 juin 1865		240,052 91
	— 16 août 1873		200,000 »
			200,000 »
			640,052 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture (Loi du 2 juin 1861)			
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc, du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861.)			
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités d'armures et d'artillerie.	Loi du 2 juin 1861	50,000	»
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	16 09	
	Loi du 30 juin 1865		40,983 91
			100,000 »
			149,983 91
Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, acquisition d'objets d'art et d'archéologie	Loi du 2 juin 1861	250,000	»
	— 27 juillet 1871		80,000 »
	— 29 —		33,500 »
	— 16 août 1873		50,000 »
			419,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875			» 08
			419,499 92
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861	300,000	»
	— 14 août 1862		99,779 51
EXCÉDANT DE CRÉDIT, annulé dans la comptabilité de		1864 61 22	
		1865 3 99	
			65 21
			399,714 50
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur, à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai (Loi du 5 août 1862)			
EXCÉDANT DE CRÉDIT, annulé dans la comptabilité de 1870			250,000 »
			24,493 26
			205,506 74
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique	Loi du 8 août 1862	160,040	»
	— 8 septembre 1870		500,000 »
	— 21 mai 1872		43,353 02
			703,393 02
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866			26 04
			703,366 98
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
821,598,568 51	58,071,518 57	42,035,356 99	118,035,960 44	118,885,750 59	1,139,526,915 10	
440,032 91	"	"	45,000 "	157,000 "	619,952 91	
18,000 "	"	"	"	7,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
148,964 91	1,019 "	"	"	"	149,983 91	
200,954 10	54,016 20	92,865 56	47,772 28	25,915 98	410,499 92	
599,714 50	"	"	"	"	599,714 50	
205,506 74	"	"	"	"	205,506 74	
190,995 96	467,460 01	24,862 96	19,667 "	585 05	703,566 98	
823,257,453 43	59,404,015 78	42,153,063 31	118,146,300 72	110,074,027 62	1,142,104,959 86	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES.

	REPORT. fr.
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862.)	180,766 15
Subside en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas. (Loi du 29 mars 1873.)	500,000 »
	480,766 15
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)	
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat.	120,000 »
Loi du 1 ^{er} juin 1863	17,000 »
— 21 avril 1864	
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	2 19
	16,997 81
	136,997 81
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	38,400,000 »
Loi du 15 juin 1863	22,393 10
— 18 mars 1866	
	38,422,493 10
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidlede. (Loi du 14 septembre 1861.)	40,000 »
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868	1,145 36
	38,854 64
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 »
Loi du 14 septembre 1864	600,000 »
— 8 juillet 1865	400,000 »
— 16 août 1875	
	2,200,000 »
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes (Loi du 14 septembre 1864.)	210,000 »
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868	» 17
	209,999 83
Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne.	50,000 »
Loi du 16 mars 1865	75,000 »
— 26 mars 1866	75,000 »
— 28 décembre 1867	
	200,000 »
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	55,000 »
	145,000 »

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
825,257,435 45	39,404,015 78	42,153,063 31	118,146,399 72	119,074,027 62	1,142,104,939 86	
180,766 15	.	.	300,000 .	.	480,766 15	
2,600,000	200,000 .	2,800,000 .	
150,997 81	150,997 81	
38,422,305 10	38,422,305 10	
38,854 64	38,854 64	
1,580,978 74	124,603 20	84,875 .	130,250 25	270,294 81	2,300,000 .	
200,999 85	200,999 85	
145,000	145,000 .	
866,561,425 70	39,618,610 08	42,237,936 31	118,376,640 07	119,344,322 43	1,186,538,951 30	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT.	. fr.
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865)			
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne.	} Loi du 8 juillet 1865		3,000,000 »
		} — 4 juin 1866	3,000,000 »
			6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	} Loi du 8 juillet 1865		550,000 »
		} — 5 juin 1868	480,000 »
			} — 5 juin 1870
		1,350,000 »	
Éclairage de l'Escaut	} Loi du 8 juillet 1865		500,000 »
		} — 29 mai 1868	250,000 »
			} — 14 août 1875
		860,000 »	
A DÉBUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871 550 02			
— — — — — 1875 1,304 76			
			1,694 78
			858,305 22
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865)			900,000 »
A DÉBUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870			» 62
			100,000 58
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis pour le Conservatoire royal de musique	} Loi du 12 juillet 1865		165,500 »
		} — 27 juillet 1871	200,000 »
			} — 16 août 1875
		715,500 »	
A DÉBUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868			2,837 50
			710,662 70
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur	} Loi du 12 juillet 1865		80,000 »
		} — 8 juin 1867	75,000 »
			155,000 »
A DÉBUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868			161 »
			154,839 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866)			
		A REPORTER.	. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
866,561,425 70	59,018,016 98	42,257,956 31	118,576,649 97	119,544,322 45	1,186,558,951 39	
343,946 03	•	•	•	106,053 37	450,000 •	
3,166,066 67	853,533 53	500,000 »	533,333 54	1,166,066 66	6,000,000 •	
1,053,076 76	198,245 55	65,697 30	3,389 50	6,990 91	1,530,000 •	
720,133 69	8,151 53	•	•	130,000 •	858,505 22	
109,999 38	•	•	•	•	199,999 38	
160,662 70	•	38,858 68	280,953 01	250,188 31	710,632 70	
152,955 03	•	758 58	1,144 79	•	154,839 •	
600,000 •	•	•	•	•	600,000 •	
872,961,487 16	40,658,347 37	42,843,250 87	119,195,470 61	121,184,221 68	1,100,842,767 69	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 1 ^{er} mai 1866.)	
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866)	275,753 36
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1860	5,501 24
	270,252 12
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)	85,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872	9 21
	84,990 79
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866.	
Loi du 29 mai 1866.	555,000 »
— 29 juin 1869.	155,000 »
	710,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	11 29
— — — — — 1873	4,639 09
	4,650 89
	705,349 11
Reconstruction du pont en charpente établi à Walhem, sur la Nêthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)	200,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	45,182 08
	156,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	
Loi du 50 mai 1866.	200,000 »
— 5 juin 1868.	500,000 »
— 12 juin 1869.	500,000 »
	1,200,000 »
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)	
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)	183,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	812 75
	182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	500,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	96
	499,904 04
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)	120,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	6,971 96
	113,028 04
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
872,061,467 16	40,858,347 37	42,843,250 87	119,195,470 01	121,184,221 68	1,196,842,757 60	
988,199 19	3,285 43	227 45	.	8,289 93	1,000,000 .	
270,252 12	270,252 12	
84,448 20	532 50	210 .	.	.	84,900 79	
499,864 38	73,581 95	67,916 59	1,050 45	62,055 54	705,540 11	
156,817 92	156,817 92	
1,117,400 76	82,505 24	.	.	.	1,200,000 .	
.	.	.	.	1,000,000 .	1,000,000 .	
182,187 25	182,187 25	
400,999 04	400,999 04	
115,028 04	115,028 04	
876,875,670 35	40,818,138 49	42,911,604 91	119,196,521 06	122,255,447 15	1,202,055,381 06	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)	
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867	
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek. (Loi du 8 juillet 1867)	310,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867.	5 16
	309,994 84
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Ternoode et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)	
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires de la place de Charleroi	
Loi du 30 mai 1868	500,000 »
— 3 octobre 1870	200,000 »
— 14 août 1875	110,000 »
	810,000 »
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868)	
Frais résultat du remboursement des titres de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (Loi du 12 juin 1869.)	
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant (Loi du 14 juin 1869.)	69,495 74
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de 1869.	1,205 51
	68,292 45
Achats d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes, etc.; b. à Bruxelles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	170,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	1 76
	469,998 24
Aggrandissement des locaux du palais de la Nation et des Ministères. — Travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités	
Loi du 12 juin 1869	85,000 »
— 5 juin 1870	550,000 »
— 27 juillet 1871	500,000 »
— 24 mai 1872	250,000 »
— 16 août 1875	500,000 »
	1,885,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	
1870. 75	» 76
1875. 01	
	1,882,999 24
Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. (Loi du 16 août 1873.)	
A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
876,875,670 55	40,818,158 49	42,911,604 91	110,106,521 06	122,255,447 15	1,202,035,381 06	
92,000 "	"	"	"	"	92,000 "	
120,000 "	"	"	"	"	120,000 "	
509,994 84	"	"	"	"	309,994 84	
180,484 35	85,140 05	22,722 60	20,635 "	"	507,000 "	
413,064 70	276,760 76	10,174 54	84,585 78	25,416 22	810,000 "	
90,431 20	57,117 "	1,581 67	1,070 15	"	150,000 "	
8,000 "	8,000 "	"	12,000 "	7,000 "	35,000 "	
68,292 45	"	"	"	"	68,292 45	
434,200 07	15,708 17	"	"	"	469,998 24	
175,035 78	577,771 41	404,654 39	415,546 99	512,212 67	1,882,999 24	
"	"	"	998,452 37	1,547 63	1,000,000 "	
878,785,261 72	41,636,635 88	43,350,518 11	120,726,627 55	122,801,625 67	1,207,500,666 71	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux arts en 1869.	Loi du 12 juin 1869.	55,000 »
	— 5 juin 1870.	49,000 »
		104,000 »
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		1,667 74
		102,332 26
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles	Loi du 12 juin 1869.	125,000 »
	— 5 juin 1870.	125,000 »
	— 29 juillet 1871	120,000 »
	— 27 id.	125,000 »
	— 27 id.	50,000 »
	— 24 mai 1872	190,000 »
		715,000 »
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	110 55	
— — — — — 1875.	0 16	
		110 49
		714,889 51
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende Construction d'un bassin et de chantiers à l'usage du service de la marine	Loi du 12 juin 1869.	80,000 »
	— 27 juillet 1871	20,254 00
	— 26 mai 1872.	475,000 »
	— 26 id.	175,000 »
	— 16 août 1875.	115,000 »
		865,254 00
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869)		
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 12 juin 1869)		500,000 »
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons (Loi du 16 août 1873).		975,000 »
		1,475,000 »
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869)		
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. % (Loi du 12 juin 1869)		
Rachat des embranchements du canal de Charleroi (Loi du 30 juin 1869)		
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole (Loi du 28 mars 1870)		
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870)		17,249 65
EXCÉDANT DE CRÉDIT annulé dans la comptabilité de 1870		» 15
		17,249 48
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	Loi du 5 juin 1870.	500,000 »
	— 27 juillet 1871	500,000 »
	— 24 mai 1872	250,000 »
	— 16 août 1875.	600,000 »
		1,650,000 »
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1870 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES ultérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
878,785,201 72	41,050,655 88	45,550,518 11	120,726,627 55	122,801,625 67	1,207,500,660 71	
102,552 26	"	"	"	"	102,552 26	
112,949 70	181,555 98	219,240 07	65,418 72	155,716 14	711,881 51	
61,024 57	21,270 02	9,955 92	850 50	765,161 09	865,254 90	
15,646 94	4,859 84	159,755 53	"	169,759 64	550,000 "	
"	2,565 85	267,715 48	585,625 90	821,096 77	1,475,000 "	
19,000 "	"	"	20,000 "	10,000 "	43,000 "	
7,269,000 "	"	"	"	"	7,269,000 "	
2,450,000 "	"	"	"	"	2,450,000 "	
1,106 80	699,122 01	55,425 50	45,629 05	99,718 64	830,000 "	
17,249 48	"	"	"	"	17,249 48	
47,016 62	105,422 15	574,656 10	829,917 25	202,107 90	1,650,000 "	
888,872,491 89	42,568,418 71	41,157,221 66	122,070,061 75	125,030,195 85	1,225,054,512 80	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale	
Loi du 5 juin 1870	69,000 »
— 27 juillet 1871.	20,000 »
	89,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de { 1871 2 64	4 50
{ 1875 1 86	
	88,995 50
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieuport et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)	
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.)	
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	
Loi du 5 juin 1870.	5,000,000 »
— 16 août 1875	5,000,000 »
	8,000,000 »
Frais de premier établissement de la caisse de la milice ainsi que de la caisse de remplacement (Loi du 3 juin 1870.)	
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)	
Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles.	
Loi du 7 juin 1870.	1,000,000 »
— 24 mai 1872.	75,000 »
	1,075,000 »
Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à St-Gilles	
Loi du 20 février 1871.	725,000 »
— 27 juillet 1871	500,000 »
— 20 décembre 1872.	57,212 82
	1,282,212 82
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 5 p. % commis dans les archives de la Cour des Comptes.	506,800 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	442 45
	506,557 55
Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871.)	10,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872.	8 16
	9,991 84
Tables générales des registres des paroisses avant 1792. (Loi du 27 juillet 1871.)	
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871. (Loi du 27 juillet 1871)	
Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.)	

A R'PORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
888,872,401 80	42,568,418 71	44,457,921 06	122,070,066 75	125,086,193 85	1,223,051,592 86	
55,802 44	50,652 93	8,525 47	7,254 64	"	88,995 50	
2,924 45	15,600 50	12,901 76	1,275 77	1,297 65	52,009 "	
"	"	16,964 49	27,141 92	93,893 59	140,000 "	
1,357 75	604,994 22	445,882 54	485,062 20	6,572,505 29	8,000,000 "	
10,000 "	"	8,500 "	5,600 "	28,500 "	50,000 "	
"	25,000 "	15,000 "	20,000 "	40,000 "	100,000 "	
1,000,000 "	"	9,185 50	54,882 25	10,934 27	1,075,000 "	
"	270,884 50	151,659 75	686,419 15	175,249 66	1,282,212 82	
"	506,557 55	"	"	"	506,557 55	
"	7,218 24	2,775 60	"	"	9,991 84	
"	10,918 "	11,445 36	21,151 50	17,720 56	61,224 62	
"	5,000 "	75,442 65	19,196 70	2,560 65	100,000 "	
"	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
889,920,776 51	45,942,024 56	45,195,500 96	125,595,410 84	152,528,662 52	1,251,770,175 19	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	Report . . . fr.
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement qu'exige le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872)	430,000 "
Frais d'instance et de contrat pour l'acquisition de ce dépôt. (Loi du 14 août 1873)	200,000 "
	740,000 "
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques (Loi du 21 mai 1872)	
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1873.	225,000 "
	125,000 "
	550,000 "
Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn. (Loi du 21 mai 1872)	
Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand Acquisition des terrains et exécution des travaux.	60,000 "
	160,000 "
	220,000 "
Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur de l'École de médecine vétérinaire de l'État. (Loi du 24 mai 1872)	
Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872)	
Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au Sieur de Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 29 décembre 1872)	
Remboursement du solde de l'emprunt à 5 p. 100 (Loi du 18 décembre 1872)	
Frais de révision de la pharmacopée officielle (Loi du 10 mars 1873)	
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. 100 (Loi du 29 avril 1873)	
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'art. 65, n° 1, du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires de cette opération (Loi du 19 juin 1873)	
Établissement d'un champ de manœuvres à Anvers. (Loi du 22 juin 1873)	
Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Ecloo (Loi du 16 août 1873)	
Amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai (Loi du 16 août 1873)	
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes (Loi du 16 août 1873)	
	TOTAUX . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1873 inclusivement.

1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1874.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
889,920,776 51	45,942,024 56	45,195,300 96	125,595,410 84	152,528,662 52	1,254,780,175 19	
•	•	93,887 41	538,154 62	108,957 97	740,000 •	
•	•	611 68	90,004 43	659,585 89	750,000 •	
•	•	•	165,000 •	185,000 •	550,000 •	
•	•	121,258 55	82,755 15	16,006 54	220,000 •	
•	•	57,688 65	2,541 81	159,969 54	220,000 •	
•	•	217 25	26,812 89	2,969 88	50,000 •	
•	•	•	14,910 91	2,089 09	17,000 •	
•	•	•	10,000 •	•	10,000 •	
•	•	5,653,000 •	•	•	5,653,000 •	
•	•	•	4,595 •	5,407 •	8,000 •	
•	•	•	99,544 54	200,455 66	300,000 •	
•	•	•	9,550,785 •	9,599,215 •	18,750,000 •	
•	•	•	579,976 50	20,025 50	400,000 •	
•	•	•	•	180,000 •	180,000 •	
•	•	•	•	200,000 •	200,000 •	
•	•	•	•	100,000 •	100,000 •	
889,920,776 51	45,942,024 56	51,098,964 26	134,160,269 47	143,546,140 59	1,262,668,175 19	

(160)

ANNEXE N° 8.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

**APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
et à celle du 1^{er} janvier 1874**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 3 novembre 1842	»
Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo	»
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,043,210 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1° fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2° » 3,386,210 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire 133,753,272 71	
<hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 23,862,027 29 se compose :	
1° de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
2° de » 13,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	
3° de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
<hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> TOTAL GÉNÉRAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série, se compose :	
1° d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2° de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
<hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> ENSEMBLE. . fr. 69,382,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,500,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
<hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER). fr.	

1^{er} novembre 1875 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. %,
pour la dette à 2 1/2 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
»	»	»	a) 82,910 »	»	»	a) Arrérages du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1874 (art. 1 ^{er} du traité du 13 janvier 1873, approuvé par la loi du 19 juin suivant (<i>Moniteur</i> n° 171)).
»	»	»	300,000 »	»	»	
»	»	»	80,100 14	»	»	
389,271,631 74	169,512,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78	»	1,000 »	
84,341,652 »	35,416,999 48	48,924,652 52	(1) 2,205,585 06	(1) 243,065 01	7,955 20	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 3 1/2 p. % est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (<i>Moniteur</i> n° 165).
84,056,000 »	17,175,000 »	67,483,000 »	(1) 3,057,882 50	(1) 337,542 50	8,000 »	
23,862,027 29	2,472,326 29	21,389,701 »	(1) 963,708 34	(1) 107,078 70	2,119 52	
23,700,000 »	1,034,808 »	22,645,192 »	(1) 1,019,792 04	(1) 115,310 25	2,391 10	
006,831,291 03	228,420,133 77	380,402,157 26	13,188,974 86	802,096 44	21,463 82	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1874*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT. fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^{ts} , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,590,200 »	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de fr. 9,721,000 »	
qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c ^{ts} , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 »	
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^{ts} , à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr. 26,569,408 »	
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr. 28,076,736 71	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
TOTAL ÉGAL. fr. 133,753,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, comprend :	
1 ^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
2 ^o — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	
ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5 ^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1865, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
Dettes de 77,713,800 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série, composée :	
1 ^o De l'emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés;	
2 ^o De la dette de 2,450,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi;	
3 ^o De la dette de 1,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles;	4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.
4 ^o D'un capital nominal de 15,723,800 francs, émis conformément à la loi du 25 février 1871 pour la reprise d'une partie du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc.	
Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (Moniteur n° 211), pour l'exécution de travaux publics.	4 p. 0/0.
Emprunt de 230,000,000 de francs de capital nominal, à 3 p. 0/0, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873, pour divers travaux publics, etc.	3 p. 0/0.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.
TOTAL GÉNÉRAL. fr.

du 1^{er} novembre 1875 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
pour la dette à 2 1/2 p. 0/0.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM.	ANNUELS.	
605,831,291 03	225,429,133 77	380,402,157 26	15,158,974 86	302,996 44	21,463 82	
11,101,206 »	1,661,650 50	6,439,549 70	(1) 290,503 14	(1) 32,253 90	1,046 80	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Mémoteur n° 164).
133,753,272 71	17,858,073 71	119,895,199 »	(1) 5,401,832 16	(1) 600,205 80	11,880 48	
43,682,000 »	2,460,702 »	43,201,298 »	(1) 1,945,500 96	(1) 216,166 77	4,608 90	
59,325,000 »	744,000 »	58,581,000 »	(2) 2,636,145 »	(2) 292,903 »	6,000 »	(2) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0 3 ^{me} et 6 ^{me} séries ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
77,713,800 »	186,100 »	77,528,700 »	(2) 3,491,397 »	(2) 387,933 »	6,000 »	
31,000,000 »	127,300 »	50,872,700 »	2,040,000 »	255,000 »	7,000 »	
230,000,000 »	»	230,000,000 »	6,900,000 »	a) »	17,000 »	a) Une dotation annuelle de vingt centimes pour cent francs de capital nominal sera consacrée à l'amortissement de cet emprunt. Elle ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1876, conformément à l'art. 4 de l'arrêté royal du 29 avril 1873.
608,575,272 71	22,056,916 01	586,518,356 70	22,705,198 26	1,784,466 47	53,536 18	
1,214,400,563 74	b) 247,486,049 78	966,920,513 96	35,864,473 12	2,587,482 01	75,000 »	b) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).
TOTAL. fr.			38,461,636 05			

(166)

ANNEXE N° 9.

ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 95,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 83,656,000.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 157,615,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1844.	159,556 06	156,152 26	a) "	"	"	"	"	"
1845.	977,908 75	972,469 51	b) 214,540 "	214,195 41	"	"	"	"
1846.	1,045,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,629 65	"	"	"	"
1847.	1,000,455 57	1,155,165 15	469,742 50	487,910 42	"	"	"	"
1848.	1,144,981 50	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27	"	"	"	"
1849.	979,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,090 51	"	"	"	"
1850.	1,251,162 70	1,545,565 09	555,925 76	575,990 85	"	"	"	"
1851.	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65	"	"	"	"
1852.	1,354,247 70	1,575,754 71	587,147 50	597,882 90	"	"	"	"
1853.	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05	594,058 25	408,880 96	"	"
1854.	1,484,704 98	1,617,025 55	615,957 50	704,550 24	816,494 "	895,590 80	"	"
1855.	1,557,698 58	1,654,668 18	675,752 50	712,245 87	856,904 "	902,429 16	"	"
1856.	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02	897,516 50	909,621 14	"	"
1857.	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99	958,894 "	950,709 59	"	"
1858.	1,784,696 51	1,798,995 67	774,617 50	780,460 58	982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 73
1859.	1,806,810 06	1,881,945 59	810,280 "	822,942 20	1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 "	129,855 61
1860.	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15	1,074,411 50	1,088,050 58	247,517 50	248,551 59
1861.	2,042,415 06	2,029,556 49	886,600 "	878,150 11	1,125,715 50	1,117,280 29	575,285 "	570,686 57
1862.	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560 "	918,555 20	1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 "	589,151 62
1863.	2,251,445 06	2,215,908 54	968,520 "	959,251 75	1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56
1864.	2,552,555 06	2,522,651 96	1,012,015 "	1,005,154 61	1,285,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57
1865.	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,055,659 01	1,555,985 "	1,554,942 15	445,187 59	445,900 15
1866.	2,548,762 56	2,544,582 90	1,105,975 "	1,106,576 46	1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,654 99
1867.	2,665,906 51	2,658,248 56	1,156,054 57 ^d	1,146,415 10	1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25
1868.	e) 605 99	605 57	c) 80 49	80 15	e) 41 11	40 91	e) 688 98	685 81
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	e) 96,728 75	100,000 "	e) 25,421 18	25,560 "	e) 165,624 92	172,000 "	e) 47,161 40	49,000 "
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	59,150,815 86	40,078,649 78	16,685,288 77 ^e	17,175,000 "	16,164,667 28	16,550,400 "	5,545,410 58	5,555,600 "

a) La somme de fr. 282,186 67^c, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des litres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

f) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1875. (Une somme de fr. 22 85^c n'a pas été employée.)

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,325,000.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 77,713,800.)		EMPRUNT à 4 p. 0/0, de 1871. (fr. 51,000,000.)		TOTAUX.		Exercices
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	"	"	159,556 66	156,132 26	1844
"	"	"	"	"	"	1,192,248 75	1,186,604 02	1845
"	"	"	"	"	"	1,491,170 "	1,494,087 05	1846
"	"	"	"	"	"	1,560,197 87	1,623,073 57	1847
"	"	"	"	"	"	1,640,299 06	2,085,400 88	1848
"	"	"	"	"	"	1,404,093 06	1,585,462 52	1849
"	"	"	"	"	"	1,765,086 46	1,919,355 94	1850
"	"	"	"	"	"	1,851,914 27	1,979,512 45	1851
"	"	"	"	"	"	1,941,593 26	1,973,037 70	1852
"	"	"	"	"	"	2,424,825 83	2,515,679 50	1853
"	"	"	"	"	"	2,945,156 48	3,217,166 59	1854
"	"	"	"	"	"	3,090,355 08	3,240,343 51	1855
"	"	"	"	"	"	3,236,679 06	3,275,156 28	1856
"	"	"	"	"	"	3,385,651 56	3,450,000 42	1857
"	"	"	"	"	"	3,664,622 81	3,685,692 36	1858
"	"	"	"	"	"	3,835,091 56	3,877,454 54	1859
"	"	"	"	"	"	4,122,259 06	4,180,983 56	1860
"	"	"	"	"	"	4,426,443 56	4,395,442 46	1861
"	"	"	"	"	"	4,626,662 00	4,666,975 08	1862
"	"	"	"	"	"	4,855,754 56	4,796,221 03	1865
"	"	"	"	"	"	5,054,297 06	5,029,990 54	1864
"	"	"	"	"	"	5,257,467 56	5,262,298 80	1865
300,022 50	300,956 76	"	"	"	"	5,825,385 81	5,822,753 24	1866
313,628 25	311,622 30	"	"	"	"	6,086,898 18	6,055,595 59	1867
c) 41 06	40 88	"	"	"	"	1,457 65	1,451 30	1868
d) 150,750 57	151,400 "	d) 127,200 07	127,200 "	"	"	257,950 64	258,600 "	1869
"	"	e) 58,039 98	57,900 "	"	"	392,976 25	404,400 "	1870
"	"	"	"	"	"	"	"	1871
"	"	"	"	"	"	"	"	1872
"	"	"	"	f) 127,477 17	127,500 "	127,477 17	127,500 "	1875
744,422 58	744,000 "	185,240 05	185,100 "	127,477 17	127,500 "	76,509,321 89	78,174,049 78	
A ajouter :								
Au capital nominal amorti, le capital de 169,312,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,036,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci.								169,312,000 "
ENSEMBLEfr.								247,486,049 78
Capital racheté, remboursé ou annulé sur les emprunts à 5, à 4 et à 3 p. 0/0 (Voir le tableau suivant, annexe n° 10).								123,006,913 96
TOTAL GÉNÉRALfr.								370,492,963 74

(170)

ANNEXE N° 10

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. % , qui ont été convertis en rente 4½ p. % , ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement , depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 5 p. % , ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

ÉTAT indiquant, etc.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 8 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c, de 1830, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 80,940,000, de 1810, à 8 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c, de 1812, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 37,513,940, de 1848, à 5 p. 0/0.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti.
1852.	788,646 60	1,008,517 96	"	"	"	"	"	"	"	"
1853.	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"	"	"
1854.	1,158,975 20	1,169,512 06	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	1,190,952 "	1,190,695 05	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	1,250,928 "	1,241,011 01	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	1,297,508 40	1,297,508 40	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	1,546,245 "	1,546,859 88	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1840.	1,485,506 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1841.	1,661,927 20	1,656,955 56	17,142 85	16,609 45	"	"	"	"	"	"
1842.	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"	"	"
1845.	1,725,680 90	1,725,680 90	"	"	"	"	"	"	"	"
1844	"	"	20,226 91	20,226 01	"	"	"	"	"	"
1845.	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"	"	"
1846.	"	"	"	"	875,662 20	868,275 46	"	"	"	"
1847.	"	"	"	"	959,191 40	950,221 45	157,622 67	148,754 14	"	"
1848.	"	"	"	"	995,600 60	1,241,610 11	504,248 58	386,579 50	"	"
1849.	"	"	"	"	859,479 60	896,995 16	264,012 72	282,746 45	"	"
1850.	"	"	"	"	1,082,457 20	1,002,588 72	531,248 58	552,974 65	"	"
1851.	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04	"	"
1852.	"	"	"	"	5,654,855 55	5,652,008 26	61,706,969 05	1,705,926 55	576,259 40	575,150 79
1853.	"	"	"	"	650,141 17	624,505 41	194,551 21	192,594 18	201,854 65	200,049 21
1854.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1860.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1861.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1862.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1863.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1864.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1866.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1867.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1868.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	16,105,022 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58	5,286,475 97	5,595,686 09	578,691 05	575,200 "

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^a tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1845, 1846, 1848 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,543,575 69 c^a tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(128)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1874. — Exposé	3—8
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1874	9—15
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1872, au 31 octobre 1873	17—23
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1872, au 31 octobre 1873, comprenant les transferts des exercices 1868 à 1871	27—33
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1873, au 31 décembre 1873	37—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1873, au 31 décembre 1873, comprenant les transferts des exercices 1869 à 1872	49—55
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1874.	57—88
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1870 inclusivement.	89—95
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1873 inclusivement	97—159
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1873 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1874 pour la dette à 2 1/2 p. %	161—165
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	167—169
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, et de la dette de 58,474,800 francs, 3 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement	171—173